

Royaume du Maroc

Haut Commissariat au Plan

*Enquête nationale auprès des Institutions
Sans But Lucratif (ISBL)
(Exercice 2007)*

*Rapport des résultats
(Draft)*

Décembre 2011

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| Synthèse des résultats | 5 |
| Résultats détaillés | 10 |
| Chapitre I : Principales caractéristiques des associations | 11 |
| 1. Taille et champs d'actions du tissu associatif..... | 12 |
| 2. Création des associations..... | 15 |
| 3. Conditions de fonctionnement des associations marocaines | 15 |
| 4. Adhésion et bénéficiaires..... | 19 |
| 5. Encadrement dans les associations | 21 |
| Chapitre II : Ressources humaines des associations | 25 |
| 1. Emploi rémunéré dans le tissu associatif | 26 |
| 2. Bénévolat | 29 |
| 3. Emplois mis à la disposition des associations..... | 31 |
| Chapitre III : Ressources financières des associations | 32 |
| 1. Niveau des ressources financières des associations | 33 |
| 2. Nature des ressources financières des associations | 34 |
| Chapitre IV: Dépenses des associations | 38 |
| 1. Niveau des dépenses des associations..... | 39 |
| 2. Nature des dépenses des associations | 40 |
| Chapitre V : Capacité organisationnelle des associations | 46 |
| 1. Contraintes au développement des associations | 47 |
| 2. Recours des associations aux technologies d'information et de communication | 50 |
| Annexe1 : Approche méthodologique | 53 |
| Annexe 2 | 64 |
| La classification internationale des activités sans but lucratif (ICNPO) | 65 |
| Glossaire | 67 |
| Liste des tableaux | 69 |
| Liste des graphiques | 70 |
| Liste des abréviations | 70 |

Introduction

Au cours de ces dernières années, le secteur des Institutions Sans But Lucratif (ISBL), appelé communément société civile ou monde associatif, a connu un développement important, coïncidant avec les mutations économiques et sociales profondes que connaît le Maroc.

Par sa proximité de la population et son souci des besoins et intérêts des citoyens dans divers domaines (économique, éducatif, social, culturel, infrastructure, religieux, etc.), le monde associatif est devenu une composante incontournable de la vie économique et sociale du pays.

Les synergies qu'il développe avec les pouvoirs publics et le secteur privé par le biais de conventions de partenariat ont renforcé davantage son rôle et contribué à son développement. Dans ce sens, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) constitue un exemple de cadre où se développe ce genre de partenariats.

Or, malgré son importance économique et sociale croissante, reconnue à la fois par les citoyens et par les opérateurs publics et privés, le secteur des ISBL demeure quasi invisible dans les statistiques officielles et les données complètes sur son importance et ses caractéristiques sont inexistantes.

Pour pallier ce manque d'information, le Haut-commissariat au Plan (HCP) a réalisé en 2009, une enquête nationale auprès des ISBL dont l'objectif principal est d'appréhender les caractéristiques de ces institutions, d'en évaluer la contribution économique et sociale et d'identifier les obstacles qui entravent leur développement. La disponibilité de données détaillées sur ce secteur permettra, par ailleurs, d'élaborer un compte satellite du secteur des ISBL.

Pour la réalisation de l'enquête, les concepts et définitions adoptés sont conformes aux standards internationaux en la matière, à savoir le Système de Comptabilité Nationale (SCN 93) et le manuel des institutions sans but lucratif développé par l'Université de John Hopkins et parrainé par l'ONU¹.

Le présent rapport relate les principaux résultats de cette enquête. Il est tout d'abord important de préciser que les résultats présentés ci-après concernent les associations ordinaires et les associations reconnues d'utilité publique.

Ce rapport est articulé autour de sept axes. Le premier concerne une synthèse des principaux résultats. Quant aux autres axes sauf le septième, ils exposent les résultats détaillés. Plus explicitement, les chapitres 1 à 4 présentent les différentes caractéristiques des associations, leurs ressources humaines, leurs ressources financières et leurs dépenses. Le cinquième

¹ Voir les détails de l'approche méthodologique en annexe.

chapitre synthétise les différentes contraintes organisationnelles et fonctionnelles auxquelles font face les associations au Maroc et ensuite, il jette un éclairage sur le degré d'utilisation des TIC par les associations.

Le septième axe regroupe deux annexes, l'une est consacrée à l'approche méthodologique de l'enquête mettant en exergue les principales difficultés rencontrées dans cette première opération du genre. Quant à la deuxième, elle expose la nomenclature internationale des activités des ISBL, le glossaire utilisé et les listes des tableaux, des graphiques et des abréviations.

Synthèse des résultats

Taille et champ d'action du tissu associatif

Partant avec un échantillon de 7.274 associations (5.542 comme échantillon de base et 1.732 comme échantillon de réserve) tiré à partir d'une base contenant 51.637 unités, il a été constaté que 634 étaient en cessation et 389 étaient hors champ, soit une proportion de 14,6% d'unités. Les unités hors champ sont celles qui sont à but lucratif ou créées en 2008 (l'année de référence de l'enquête étant 2007).

Sur cette base, en éliminant les cessations et les unités hors champ, le nombre d'associations ordinaires réellement en activité en 2007 est estimé à 44.614. En rajoutant les associations reconnues d'utilité publique, enquêtées exhaustivement, on aboutit à un nombre de 44.771 associations.

En rapportant ce nombre à la population marocaine (estimée en 2007 à 30.841.000 habitants), il en ressort un taux de 145 associations pour 100.000 habitants (contre 1.749 en France² en 2005 et à 508 au Canada³ en 2003).

Par ailleurs, la majorité des associations en 2007 sont des structures jeunes, 8 associations sur 10 ont été créées entre 1997 et 2007 et quatre sur dix depuis le lancement de l'Initiative Nationale du Développement Humain en 2005. Plus globalement, l'âge médian des associations au Maroc était de 4 ans en 2007.

Les associations sont présentes sur tout le territoire national, avec une relative concentration au niveau des régions de *Rabat-Salé- Zemmour-Zaer* et de *Souss-Massa-Drâa* (3 associations sur 10). Les trois quarts de ces associations sont à rayonnement local privilégiant ainsi les actions de proximité (au niveau du quartier, douar, commune urbaine ou rurale ou regroupement de communes).

Quel que soit le niveau d'intervention des associations, leur vocation les pousse à opérer dans une panoplie de domaines d'activités couvrant l'éducation, le social, la santé, la culture, le sport, les loisirs, la défense des droits, le développement et logement, etc. Les actions du tissu associatif restent, cependant, concentrées dans les domaines du « *Développement et logement* » (35,2% des associations) et de la « *Culture, Sport et Loisirs* » (27,1%).

La majorité des associations (70,5%) offrent leurs services à toute personne qu'elle soit adhérente ou non. Par sa présence et son engagement, le secteur associatif a pu attirer plus de 15 millions d'adhésions dont la quasi totalité (98,6%) est constituée de personnes physiques et dont le tiers est de sexe féminin. Il est à noter cependant que 57,3% des associations comptent moins de 100 adhérents. Ces dernières représentent globalement 7,1% des adhésions totales au

² « Les associations en France : Poids, profils et évolutions -novembre 2007- » par Viviane Tchernonog CNRS 'Centre d'Economie de la Sorbonne.

³ « Force vitale de la collectivité : Faits saillants de l'enquête auprès des organisations à but non lucratif et bénévoles, 2003. Statistique Canada.

tissu associatif. En revanche, 6,8% des associations, les plus importantes en terme du nombre des adhésions, concentrent 57,7% des adhésions.

Conditions d'activité et de fonctionnement des ISBL

Malgré l'essor que connaît le monde associatif marocain, force est de constater que les conditions dans lesquelles il fonctionne sont, souvent, peu propices pour mener à bien ses activités et en assurer le bon suivi. C'est ainsi que plus de la moitié des associations ne possède pas de local pour exercer leurs activités. Pour le reste, 29,6% sont hébergées à titre gratuit (principalement par des institutions publiques ou privés dans 58% des cas ou au domicile de l'un des membres dans 29% des cas), 11% sont locataires et 8,4% propriétaires de leurs locaux.

Les associations sont faiblement équipées en matériel informatique, moins d'une sur cinq dispose d'un ordinateur et même lorsqu'elles en disposent, le nombre d'ordinateurs ne dépasse pas deux dans plus de 72% des cas. En outre l'enquête fait ressortir que 7% seulement des associations sont connectées à Internet en 2007.

Le taux d'équipement en ordinateurs varie largement selon le domaine d'activité, il passe de 11,4% pour celles œuvrant dans le domaine de l'« *Environnement* » à 34,3% pour celles opérant dans le domaine du « *Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique* ».

Sur le plan de la gestion financière, l'enquête montre que la quasi-totalité (94,7%) des associations ne tient pas de comptabilité selon les normes en vigueur.

En dépit de ces conditions d'activité qui paraissent difficiles, les associations restent peu attirées par l'opportunité qu'offre la mutualisation des moyens. 78,1% d'entre elles ne sont affiliées à aucun réseau et 87,7% des associations agissent seules sans recourir au partenariat. Seules 7,9% des associations ont établi des partenariats avec l'Etat ou des Etablissements Publics, 2,7% avec les Collectivités locales et seules 1,5% ont travaillé dans le cadre de partenariat avec l'Etranger.

Ressources humaines dans le secteur des associations

En terme d'encadrement, les données de l'enquête montrent que 95,9% des associations sont gérées uniquement par un bureau exécutif, 1,1% par un conseil d'administration et 3% ont à la fois un conseil d'administration et un bureau exécutif.

Pour les associations qui ont uniquement un bureau exécutif, la taille de ce dernier se compose en moyenne de 9 personnes. Pour celles ayant un bureau exécutif et un conseil d'administration, la taille moyenne du bureau exécutif est de 10 et celle du conseil d'administration de 27.

Concernant le profil des membres de ces entités de gestion, les femmes représentent 12,7%. Selon la profession, 16,9% de ces membres sont des cadres supérieurs et membres des professions libérales ; 14,8% des cadres moyens ; 14,6% des employés ; 9,6% des membres des

corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques et 8,2% des artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux.

Le bénévolat constitue la principale force du travail associatif, 7 associations sur 10 en dépendent totalement. En 2007, le secteur associatif a mobilisé près de 352.000 bénévoles qui ont consacré près de 96 millions d'heures de travail, soit l'équivalent de 56.524 emplois à temps plein.

Pour ce qui est de l'emploi rémunéré, 31,4% des associations y recourent. Ces dernières ont employé, en 2007, 27.919 personnes à plein temps et ont fait appel à 35.405 personnes à temps partiel qui ont travaillé au total 10.066.000 heures. Au total, le secteur associatif aura mobilisé plus de 33.846 emplois rémunérés en équivalent temps plein (ETP).

En somme, le secteur associatif aura mobilisé 90.370 bénévoles et emplois rémunérés soit 0,9% de l'emploi global au Maroc en 2007 (cette proportion est de 7,9% en France par exemple).

La majorité des associations employeuses sont des petites structures, près de 80% comptent deux employés ou moins (ETP). Ces dernières contribuent pour 27,6% dans l'emploi généré par le tissu associatif.

A côté de ces deux formes de travail, les associations bénéficient également des services de personnes mises à leur disposition par des institutions publiques ou privées. En 2007, 2,4% des associations ont bénéficié des services de 5.582 employés mis à leur disposition, principalement par l'Administration Publique (94,3%). Ces personnes ont consacré un total de 5.591.300 d'heures au travail associatif, soit l'équivalent de 3.293 emplois à temps plein.

Le tissu associatif marocain aura ainsi employé 33.846 personnes équivalents temps plein et bénéficié des services de près de 352.000 bénévoles (réguliers et irréguliers) et de 5.582 personnes mises à sa disposition.

Ressources financières et dépenses du tissu associatif

Le tissu associatif marocain a pu mobiliser, en 2007, des ressources dont le montant total s'élève à 8,8 milliards de dirhams. Au vu de la taille du tissu associatif (près de 45.000 associations), ces ressources financières restent faibles. En effet, une association sur cinq fonctionne avec un budget annuel de moins de 5.000 DH, une sur trois avec moins de 10.000 DH et seules 5,4% disposent d'un budget de plus de 500.000 DH annuellement. Les associations dont le budget dépasse un million de dirhams ne représentent que 2,5% de toutes les associations mais concentrent 63% des ressources du tissu associatif. En revanche, 80% d'associations disposent de ressources annuelles ne dépassant pas les 100.000 DH et se partagent moins de 10% de l'ensemble des ressources du tissu associatif.

Par domaine d'action, le montant médian des ressources annuelles varie de 7.600 DH pour les « Associations économiques et professionnelles » à 326.898 DH pour celles exerçant des « Activités internationales ».

Selon leur origine, près de 32% des ressources financières des associations proviennent des dons et transferts courants émanant des ménages (12,7%), des administrations publiques (6,1%), des entreprises (5,7%), de l'extérieur (5%) ou d'autres associations (2,5%).

Les cotisations constituent la principale source de revenus des associations ayant des ressources annuelles inférieures à 10.000 DH ; elles représentent près de la moitié de leurs ressources. Au fur et à mesure que les ressources augmentent, la part des cotisations diminue au profit des ressources provenant des dons et transferts courants. Les cotisations ne représentent, en effet, que 4,3% des ressources des associations ayant 10 millions de DH ou plus de revenus.

Par domaine d'activités, la part des cotisations dans les ressources varie de 0,8% pour les associations exerçant les « *Activités internationales* » à 33,7% pour les « *Associations économiques et professionnelles* ». Quant aux dons et transferts courants, ils constituent la principale source de financement pour cinq domaines sur neuf. Ils varient de 12,5% pour les « *Associations économiques, professionnelles* » à 65,9% pour les associations œuvrant dans le domaine « *Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique* ».

Pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs actions, les associations ont dépensé, au titre de l'exercice 2007, un montant de l'ordre de 5,9 milliards de DH, ce qui correspond à 66% de leurs ressources.

Les charges d'exploitation absorbent près de 2,96 milliards de DH, soit 50% des dépenses totales. Les trois quarts de ce montant sont alloués aux charges et frais de fonctionnement et le reste aux frais du personnel.

Le deuxième poste qui absorbe le quart des dépenses totales des associations est constitué des transferts en capital et aides à l'investissement. Le troisième poste concerne l'acquisition des immobilisations qui consomme 15% des dépenses totales. Quant aux dépenses allouées aux transferts courants, elles ne représentent que 10,7%.

Les difficultés du tissu associatif

Malgré l'essor que connaît le tissu associatif ces dernières années, les associations restent confrontées, dans leur majorité, à de multiples contraintes pour la réalisation de leur mission. Ces contraintes concernent, principalement, l'absence d'équipements pour le fonctionnement et l'accès au financement. En effet, plus de 8 associations sur 10 déclarent souffrir de l'insuffisance d'équipements essentiels. En outre, près de 8 associations sur 10 déclarent trouver des difficultés à accéder au financement.

La disponibilité de bénévoles, nécessaire au tissu associatif constitue également un problème, plus de la moitié des associations déclarent trouver des difficultés à mobiliser des bénévoles ou à convaincre ceux déjà engagés à continuer à œuvrer en leur sein.

Résultats détaillés

Chapitre I : Principales caractéristiques des associations

1. Taille et champs d'actions du tissu associatif

Partant avec un échantillon de 7.274 associations (5.542 comme échantillon de base et 1.732 comme échantillon de réserve) tiré à partir d'une base contenant 51.637 unités, il a été constaté que 634 étaient en cessation et 389 étaient hors champ, soit une proportion de 14,6% d'unités. Les unités hors champ sont celles qui sont à but lucratif ou créées en 2008 (l'année de référence de l'enquête étant 2007).

Sur cette base, en éliminant les cessations et les unités hors champ, le nombre d'associations ordinaires réellement en activité en 2007 est estimé à 44.614. En rajoutant les associations reconnues d'utilité publique, enquêtées exhaustivement, le nombre des associations s'élève à 44.771 entités.

Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et de Souss-Massa-Draa concentrent trois associations sur dix

En 2007, le Maroc comptait près de 45.000 associations pour une population de 30.841.000 habitants, soit 145 associations pour 100.000 habitants (contre 1.749 en France⁴ en 2005 et à 508 au Canada⁵ en 2003). La répartition de ces dernières selon les régions du Royaume montre que *Rabat-Salé-Zemmour-Zaer* et *Souss-Massa-Draa* constituent les deux pôles les plus importants du pays en terme de concentration des associations. En effet, ces deux régions rassemblent, à elles seules, plus de 28% du nombre total des associations au Maroc.

En rapportant à la population, la région de *Guélmim-Es-Smara* vient en première position avec 376 associations pour 100.000 habitants ; suivie par la région de *Rabat-Salé-Zemmour-Zaer* avec 253, *Oued-Eddahab-Lagouira* avec 226 et celle de *Souss-Massa-Draa* avec 197 associations pour 100.000 habitants. En revanche, les régions qui affichent les taux les plus faibles sont celles de *Tanger-Tétouan* (54), de *Gharb-Chrarda-Bni Hssein* (72) et de *Doukkala-Abda* (78).

⁴ « Les associations en France : Poids, profils et évolutions -novembre 2007- » par Viviane Tchernonog CNRS 'Centre d'Economie de la Sorbonne.

⁵ «Force vitale de la collectivité : Faits saillants de l'enquête auprès des organisations à but non lucratif et bénévoles, 2003. Statistique Canada.

Tableau 1.1 : Répartition des associations par région

| REGION | Ensemble des associations | | |
|------------------------------|---------------------------|------------|---|
| | Effectif | (%) | Nombre d'associations par 100 000 habitants |
| Oued- Eddahab | 305 | 0,7 | 226 |
| Laayoune- Boujdour | 473 | 1,1 | 167 |
| Guelmim- Es smara | 1 825 | 4,1 | 376 |
| Souss- Massa- Draa | 6 392 | 14,3 | 197 |
| Gharb- Chrarda- Bni Hssein | 1 385 | 3,1 | 72 |
| Chaouia- Ourdigha | 2 081 | 4,6 | 124 |
| Marrakech- Tensift- Al Haouz | 5 163 | 11,5 | 162 |
| Oriental | 3 305 | 7,4 | 169 |
| Grand Casablanca | 4 362 | 9,7 | 117 |
| Rabat- Salé- Zemmour- Zaer | 6 322 | 14,1 | 253 |
| Doukkala- Abda | 1 569 | 3,5 | 78 |
| Tadla- Azilal | 2 394 | 5,3 | 163 |
| Méknès- Tafilalet | 4 069 | 9,1 | 186 |
| Fès- Boulemane | 2 108 | 4,7 | 129 |
| Taza- al Hoceima | 1 634 | 3,7 | 89 |
| Tanger- Tétouan | 1 384 | 3,1 | 54 |
| Total | 44 771 | 100 | 145 |

Deux associations sur trois œuvrent dans le « Développement et logement » et la « Culture, Sport et Loisirs »

La répartition des associations selon le domaine d'activités révèle que les associations exercent leurs activités principalement dans le domaine du « Développement et Logement » avec 35,2% et dans celui de la « Culture, Sport et Loisirs » avec 27,1%. Vient, juste après, le domaine « Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat » qui attire 18% du total des associations, alors que les « Activités internationales » n'intéressent que 0,1% des associations au Maroc.

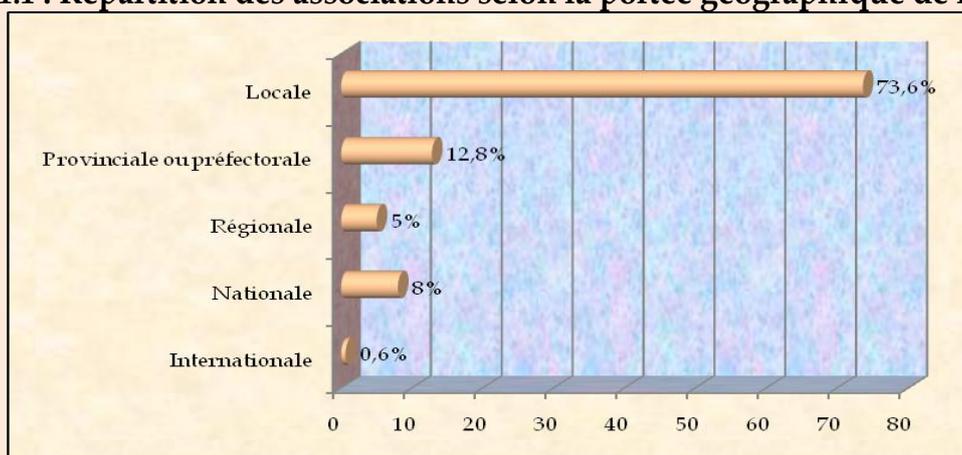
Tableau 1.2 : Répartition des associations selon le domaine d'activités

| Domaine d'activités | Effectif | (%) |
|--|---------------|------------|
| Culture, Sport et Loisirs | 12 134 | 27,1 |
| Education et Recherche | 3 814 | 8,5 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 8 038 | 18 |
| Environnement | 1 468 | 3,3 |
| Développement et Logement | 15 741 | 35,2 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 871 | 1,9 |
| Religions | 598 | 1,3 |
| Associations économiques, professionnelles | 2 077 | 4,6 |
| Activités internationales | 30 | 0,1 |
| Total | 44 771 | 100 |

Le tissu associatif marocain est composé, essentiellement, d'associations de proximité

La majorité des associations, soit environ les trois quarts (73,6%), sert une population locale, soit dans le quartier, le douar, la commune urbaine ou rurale, ou le groupement de communes. 12,8% des associations ont une couverture plus large à l'échelle provinciale ou préfectorale, 5% une couverture régionale, 8% une couverture nationale et seules 0,6% ont une couverture internationale. La structure selon le niveau de couverture est similaire d'une région à l'autre, à l'exception de la région *Oued-Eddahab-Lagouira* où 58,6% des associations ont une couverture géographique régionale.

Graphique 1.1 : Répartition des associations selon la portée géographique de leurs actions



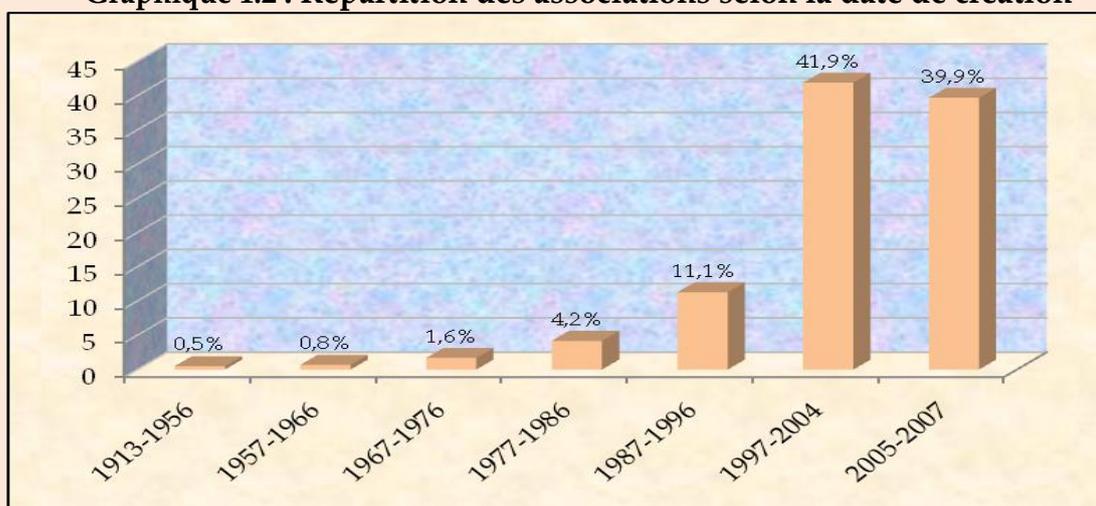
2. Création des associations

Un tissu associatif jeune, fortement élargi par l'INDH

Les associations sont, généralement, des structures jeunes. En effet, huit associations sur dix ont vu le jour durant la période 1997-2007. Quant aux associations relativement « anciennes », créées entre 1913 et 1996, elles ne représentent que 18,2% du tissu associatif. En d'autres termes, les associations sont, en général, de création assez récente, l'âge moyen des associations au Maroc est de près de 7 ans et l'âge médian est de 4 ans.

A noter par ailleurs, que la cadence de création des associations s'est intensifiée dès 1997 au niveau de toutes les régions du Royaume ; car, en moyenne, 41,9% des créations ont été enregistrées entre 1997 et 2004. Ce rythme a atteint son record à partir de 2005 avec le lancement de l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH). Dans l'intervalle des trois dernières années, il y a eu, en effet, 39,9% de créations.

Graphique 1.2 : Répartition des associations selon la date de création



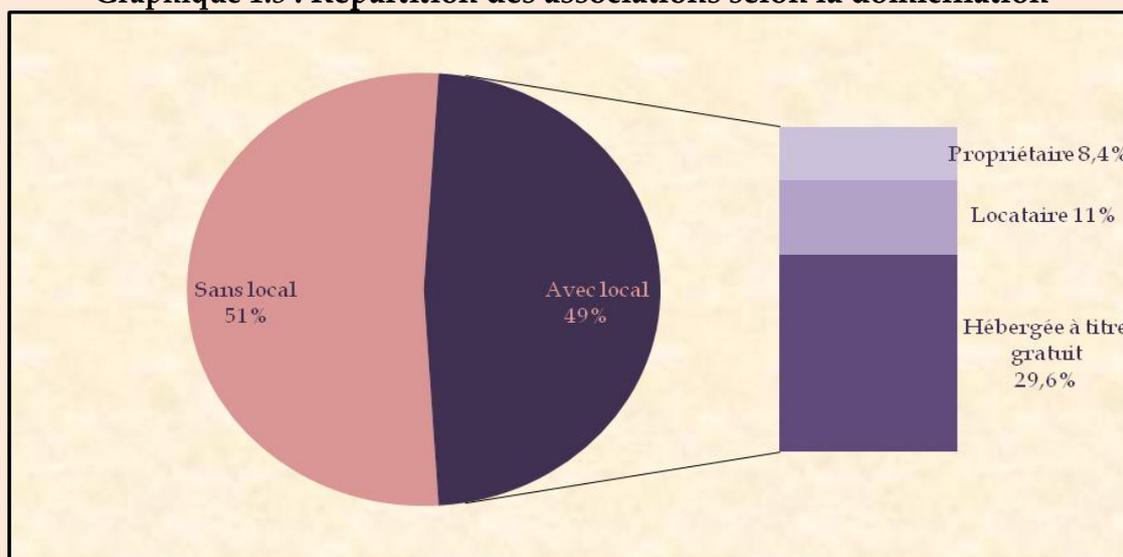
3. Conditions de fonctionnement des associations marocaines

Plus de la moitié des associations n'ont pas de local

Plus de la moitié des associations n'ont pas de local professionnel. Pour le reste, 29,6% sont hébergées à titre gratuit, 11% sont des locataires et 8,4% sont propriétaires de leurs locaux.

En ce qui concerne les associations hébergées gratuitement, le secteur public assure l'hébergement pour 58% d'entre elles et l'un des membres met son domicile au service de 29% de ces associations.

Graphique 1.3 : Répartition des associations selon la domiciliation



Presque la totalité des associations ne tient pas de comptabilité selon les normes en vigueur

Près de 95% des associations ne tiennent pas de comptabilité. La proportion faible d'associations tenant une comptabilité (5%) diffère selon les domaines d'activités. En effet, elle varie entre sa valeur maximale (66,7%) pour le domaine des « *Activités internationales* » et la valeur minimale pour celui de la « *Religion* » (0,5%).

Tableau 1.3 : Proportion des associations tenant une comptabilité selon le domaine d'activités

| Domaine d'activités | Nombre des associations | Associations tenant une comptabilité | |
|--|-------------------------|--------------------------------------|------------|
| | | Nombre | % |
| Culture, Sport et Loisirs | 12 134 | 580 | 4,8 |
| Education et Recherche | 3 814 | 277 | 7,3 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 8 038 | 634 | 7,9 |
| Environnement | 1 468 | 61 | 4,2 |
| Développement et Logement | 15 741 | 455 | 2,9 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 871 | 133 | 15,3 |
| Religion | 598 | 3 | 0,5 |
| Associations économiques, professionnelles | 2 077 | 203 | 9,8 |
| Activités internationales | 30 | 20 | 66,7 |
| National | 44 771 | 2 366 | 5,3 |

Une minorité d'associations appartient à un réseau⁶

La majorité des associations, soit 78,1% du total, exercent leurs activités sans appartenir à un réseau d'associations.

Il y a lieu de noter que les institutions qui exercent dans le domaine du « *Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique* » appartiennent le plus à un réseau, soit 40,6%. Elles sont suivies de celles opérant dans les « *Activités internationales* » (36,7%) et dans la « *Culture, Sport et Loisirs* » (33,8%).

Tableau 1.4 : Proportion des associations appartenant à un réseau selon le domaine d'activités

| Domaine d'activités | Nombre des associations | Associations appartenant à un réseau | |
|--|-------------------------|--------------------------------------|-------------|
| | | Nombre | % |
| Culture, Sport et Loisirs | 12 134 | 4 104 | 33,8 |
| Education et Recherche | 3 814 | 786 | 20,6 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 8 038 | 1 816 | 22,6 |
| Environnement | 1 468 | 254 | 17,3 |
| Développement et Logement | 15 741 | 1 995 | 12,7 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 871 | 354 | 40,6 |
| Religion | 598 | 20 | 3,3 |
| Associations économiques, professionnelles et Syndicats | 2 077 | 445 | 21,4 |
| Activités internationales | 30 | 11 | 36,7 |
| National | 44 771 | 9 785 | 21,9 |

La majorité des associations au Maroc ont réalisé leurs actions en 2007 sans partenariat

Rares sont les associations (12,3%) qui entretiennent des relations de partenariat avec les différents agents économiques pour la réalisation de leurs actions. Selon le domaine d'activités, cette proportion varie de 5,9% pour les unités exerçant dans la « *Religion* » à 73,3% pour celles menant des « *Activités internationales* ».

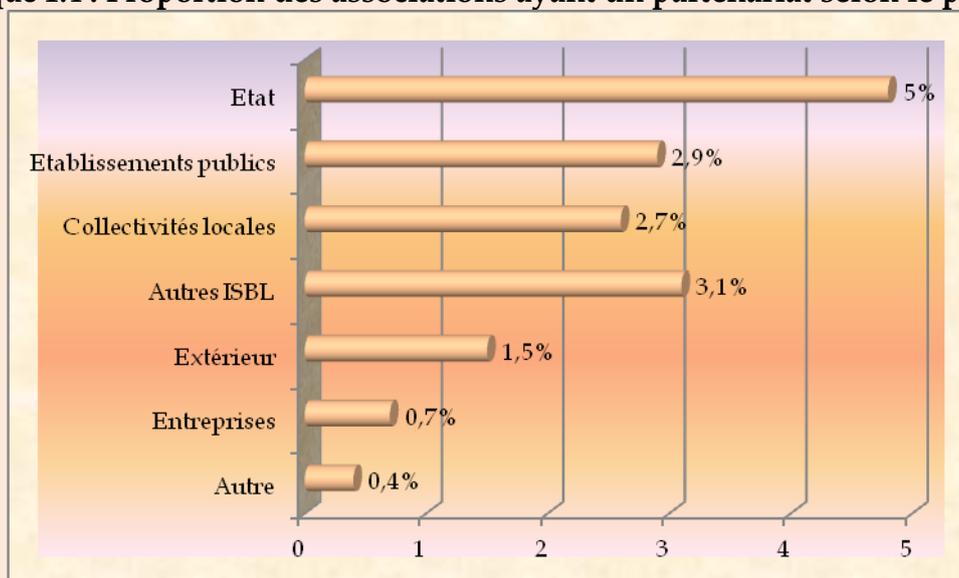
⁶ Le réseau désigne un regroupement formel d'institutions sous forme d'union d'associations ou fédération. Il peut être informel en prenant l'aspect du collectif ou de coordination.

Tableau 1.5 : Proportion des associations ayant un partenariat selon le domaine d'activités

| Domaine d'activités | Nombre des associations | Associations ayant un partenariat | |
|--|-------------------------|-----------------------------------|-------------|
| | | Nombre | % |
| Culture, Sport et Loisir | 12 134 | 966 | 8 |
| Education et Recherche | 3 814 | 848 | 22,2 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 8 038 | 1 093 | 13,6 |
| Environnement | 1 468 | 185 | 12,6 |
| Développement et Logement | 15 741 | 2 153 | 13,7 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 871 | 52 | 6 |
| Religion | 598 | 35 | 5,9 |
| Associations économiques et professionnelles | 2 077 | 134 | 6,5 |
| Activités internationales | 30 | 22 | 73,3 |
| Total | 44 771 | 5 488 | 12,3 |

Les partenaires publics sont les plus sollicités, 5% des associations ont établi un partenariat avec l'Etat, 2,9% l'ont fait avec les Etablissements publics et 2,7% avec les Collectivités locales. Aussi, l'interaction avec d'autres ISBL capte l'attention de 3,1% des associations. Quant au partenariat à l'échelle internationale, il n'est pas absent, 1,5% interagissent avec l'extérieur.

Graphique 1.4 : Proportion des associations ayant un partenariat selon le partenaire



4. Adhésion et bénéficiaires

L'adhésion à une association n'est pas une condition nécessaire pour bénéficier de ses services

En effet, 70,5% des associations offrent leurs services à toute personne qu'elle soit adhérente ou non ; 26,5% sont plutôt au service de leurs adhérents et 3% servent uniquement les non-adhérents. Il est à noter que 36,4% des associations exercent des activités qui bénéficient à l'ensemble de la population. Le reste, soit 63,6%, sert plusieurs types de population cible, à la fois.

Selon l'âge des bénéficiaires, 45,6% de ces associations servent les personnes âgées de 15 à 35 ans et 44,9% sont au service des enfants. Les associations au service des personnes en difficultés économiques ou sociales représentent plus de 16%.

Selon la catégorie socio- professionnelle, les agriculteurs bénéficient des services de 12,3% des associations, les employés et ouvriers de 6,9%, les étudiants de 5,2%, les artisans de 5,1% et le reste bénéficie des services de moins 5% des associations.

Tableau 1.6 : Bénéficiaires

| Bénéficiaires | | Effectif | (%) |
|---|--|-----------------|------------|
| Tous publics | | 16 310 | 36,4 |
| Selon l'âge | Enfants | 20 090 | 44,9 |
| | Jeunes | 20 434 | 45,6 |
| | Adultes | 17 410 | 38,9 |
| | Personnes âgées | 13 242 | 29,6 |
| Selon la vulnérabilité | Personnes dépendantes ou handicapées | 2 681 | 6 |
| | Personnes malades | 2 363 | 5,3 |
| | Personnes en difficultés économiques ou sociales | 7 367 | 16,5 |
| | Analphabètes | 2 270 | 5,1 |
| Selon la catégorie socio-professionnelle | Agriculteurs | 5 490 | 12,3 |
| | Commerçants | 2 206 | 4,9 |
| | Artisans | 2 293 | 5,1 |
| | Employés ou ouvriers | 3 067 | 6,9 |
| | Chefs d'entreprises ou cadres | 1 470 | 3,3 |
| | Professions libérales | 2 181 | 4,9 |
| | Chômeurs | 1 848 | 4,1 |
| | Etudiants | 2 327 | 5,2 |
| Divers | Retraités | 828 | 1,8 |
| | Autres | 12 937 | 28,9 |

Le tissu associatif compte plus de 15 millions adhésions

En 2007, les adhésions aux associations ont atteint plus de 15 millions, soit une moyenne de 341 adhésions par association. L'analyse de ces adhésions révèle que 98,6% du tissu associatif sont le fait de personnes physiques, dont plus d'un tiers sont des femmes. Le reste, soit 1,4%, sont le fait d'associations, d'entreprises, etc.

Selon le nombre d'adhésions, 57,3% des associations comptent moins de 100 adhérents et représentent globalement 7,1% des adhésions totales au tissu associatif. En revanche, 6,8% des associations, les plus importantes en terme du nombre d'adhésions, représentent 57,7% du nombre total d'adhésions.

Tableau 1.7 : Répartition des associations et des adhésions selon la tranche des adhérents

| Tranche des adhérents | Associations (%) | Adhésions (%) |
|-----------------------|------------------|---------------|
| Moins de 50 | 38,7 | 3 |
| 51 à 100 | 18,6 | 4,1 |
| 101 à 200 | 14,1 | 6 |
| 201 à 500 | 14,8 | 14,5 |
| 501 à 1000 | 7 | 14,7 |
| 1001 et plus | 6,8 | 57,7 |
| Total | 100 | 100 |

Selon le domaine d'activités, les associations opérant dans les domaines du « Développement et logement » et de la « Culture, Sport et Loisirs » concentrent près de trois adhésions sur dix. Elles sont suivies des associations œuvrant dans la « Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat » (23,5%). Même si le domaine « Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique » n'enregistre qu'une faible part d'adhésions (4,5%), le nombre moyen d'adhésions par association s'élève à 798 adhérents contre une moyenne nationale de 341.

Tableau 1.8 : Répartition des adhésions des associations par domaine d'activités

| Domaine d'activités | Nombre moyen des adhésions | Nombre médian des adhésions | Nombre total des adhésions | % des adhésions |
|--|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------|
| Culture, Sport et Loisirs | 359 | 75 | 4 351 030 | 28,5 |
| Education et Recherche | 319 | 100 | 1 214 936 | 8 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 446 | 80 | 3 584 320 | 23,5 |
| Environnement | 121 | 54 | 177 633 | 1,2 |
| Développement et Logement | 288 | 85 | 4 540 146 | 29,7 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 798 | 80 | 695 747 | 4,5 |
| Religion | 279 | 45 | 166 708 | 1,1 |
| Associations économiques, professionnelles | 261 | 55 | 542 900 | 3,5 |
| Activités internationales | 221 | 45 | 6 727 | 0 |
| National | 341 | 78 | 15 280 147 | 100 |

La région Rabat- Salé-Zemmour s'accapare une adhésion sur quatre

Par région, les associations de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer comptent la part la plus importante (23,7%) des adhésions; elles sont suivies de celles de Grand Casablanca (17,3%) et de Souss-Massa- Draa (11,1%).

Tableau 1.9 : Répartition des adhésions des associations par région

| Région | % des associations | % des adhésions | Nombre moyen des adhésions | Nombre médian des adhésions |
|------------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------|-----------------------------|
| Oued- Eddahab | 0,7 | 0,3 | 145 | 68 |
| Laayoune- Boujdour | 1,1 | 1,4 | 445 | 170 |
| Guelmim- Es smara | 4,1 | 3,2 | 271 | 75 |
| Souss- Massa- Draa | 14,3 | 11,1 | 265 | 69 |
| Gharb- Chrarda- Bni Hssein | 3,1 | 3,2 | 357 | 71 |
| Chaouia- Ourdigha | 4,6 | 1,8 | 134 | 45 |
| Marrakech- Tensift- Al Haouz | 11,5 | 6,7 | 197 | 64 |
| Oriental | 7,4 | 5,8 | 267 | 80 |
| Grand Casablanca | 9,7 | 17,3 | 606 | 154 |
| Rabat- Salé- Zemmour- Zaer | 14,1 | 23,7 | 574 | 90 |
| Doukkala- Abda | 3,5 | 2,8 | 271 | 70 |
| Tadla- Azilal | 5,3 | 7,9 | 504 | 151 |
| Méknès- Tafilalet | 9,1 | 6,2 | 231 | 67 |
| Fès- Boulemane | 4,7 | 4,2 | 308 | 96 |
| Taza- al Hoceima | 3,7 | 1,7 | 157 | 53 |
| Tanger- Tétouan | 3,1 | 2,7 | 304 | 84 |
| NATIONAL | 100 | 100 | 341 | 78 |

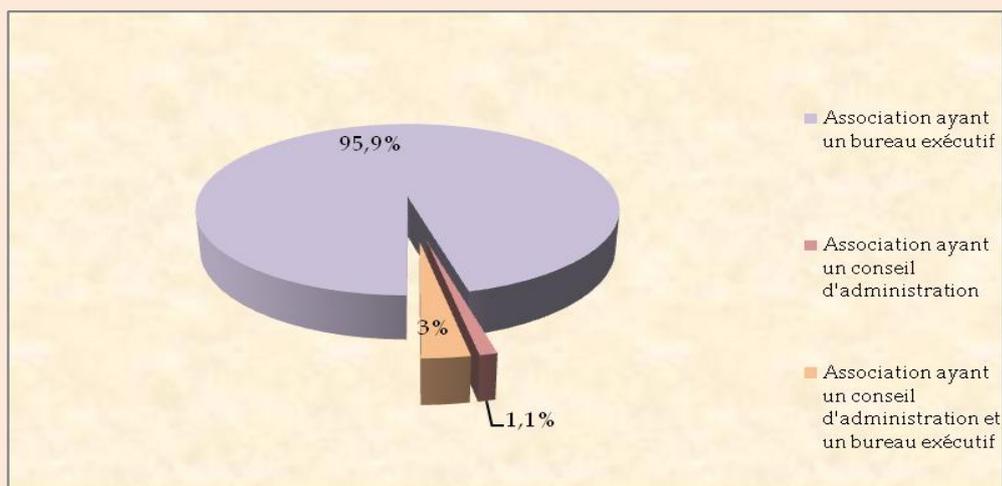
5. Encadrement dans les associations

La majorité des associations est gérée uniquement par un bureau exécutif

En terme d'encadrement, les données de l'enquête montrent que 95,9% des associations sont gérées uniquement par un bureau exécutif, 1,1% par un conseil d'administration et 3% ont à la fois un conseil d'administration et un bureau exécutif. Ces entités de gestion comptent 404.234 membres, dont 12,7% sont des femmes.

Pour les associations qui ont uniquement un bureau exécutif, la taille de ce dernier se compose en moyenne de 9 personnes. Pour celles ayant un bureau exécutif et un conseil d'administration, la taille moyenne du bureau exécutif est de 10 et celle du conseil d'administration est de 27.

Graphique 1.5 : Répartition des associations selon le type de l'organe gérant de l'association



Concernant le profil des membres de ces organes de gestion, 20,5% de ces membres sont des cadres moyens ; 14,7% des cadres supérieurs et membres des professions libérales ; 14,1% des exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés. Les membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique et directeurs et cadres de direction d'entreprises ne sont, quant à eux, représentés dans ces organes de gestion que par 4,3%. Néanmoins, cette dernière catégorie occupe une place prépondérante dans l'entité de gestion des associations œuvrant dans le domaine des « *Activités internationales* », soit 54,3% des membres.

Tableau 1.10 : Répartition des membres des bureaux exécutifs ou des conseils d'administration selon le domaine d'activités et le groupe de profession

| Groupe de professions | Domaine d'activités | | | | | | | | | Total |
|---|---------------------------|------------------------|---|---------------|---------------------------|---------------------------------|------------|--|---------------------------|------------|
| | Culture, Sport et Loisirs | Education et recherche | Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques, ... | Environnement | Développement et logement | Droit, Défense des citoyens ... | Religion | Associations économiques et professionnelles | Activités internationales | |
| Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises | 3,6 | 4,3 | 4,3 | 4,4 | 3,4 | 6,2 | 1,9 | 11,8 | 54,3 | 4,3 |
| Cadres supérieurs et membres des professions libérales | 16 | 21,1 | 18,9 | 11,8 | 8,9 | 25,1 | 16 | 21,2 | 7,8 | 14,7 |
| Cadres moyens | 28,1 | 21,6 | 22,7 | 18,3 | 16,4 | 15,5 | 16,9 | 7,8 | 14,2 | 20,5 |
| Employés | 10,4 | 8,9 | 8,3 | 7,5 | 7,4 | 14,1 | 6,7 | 4,5 | 0 | 8,4 |
| Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers | 7,3 | 6,2 | 8,9 | 11,8 | 9 | 8 | 16,1 | 14 | 0 | 8,8 |
| Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés | 7,3 | 10,9 | 9 | 18,1 | 21,8 | 4,4 | 10,8 | 17,8 | 0 | 14,1 |
| Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux | 5,9 | 6,8 | 7,3 | 4,9 | 7,1 | 3,5 | 6,8 | 15,2 | 0 | 7,1 |
| Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche | 3,2 | 4 | 4,5 | 5,8 | 10,2 | 2,1 | 1,9 | 2,3 | 0 | 6,1 |
| Conducteurs d'installation et de machines des ouvriers de l'assemblage | 0,8 | 0,7 | 1,2 | 1 | 1,4 | 1 | 1,4 | 1,9 | 0 | 1,1 |
| Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers | 2,7 | 4 | 3,4 | 2,9 | 6,5 | 0,2 | 2,7 | 1,6 | 0 | 4,2 |
| Autres: Retraités, femmes de foyer, chômeurs et étudiants,...ect | 14,7 | 11,5 | 11,5 | 13,5 | 7,9 | 19,9 | 18,8 | 1,9 | 23,7 | 10,7 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Quant à la proportion des femmes assurant la gestion des associations, elle reste faible au niveau des différentes catégories professionnelles. Elle est de 16,9% pour les cadres supérieurs et membres des professions libérales ; 14,8% pour les cadres moyens ; 14,6% pour les employés ; 9,6% des membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de

la fonction publique et directeurs et cadres de direction d'entreprises et 8,2% pour les artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux.

La représentativité des femmes dans l'entité de gestion des associations varie d'un domaine à l'autre, elle est de 2,1% seulement, dans la « *Religion* » et atteint sa valeur maximale pour le domaine des « *Activités internationales* », soit 47,4%.

Tableau 1.11 : Proportion des femmes dans les bureaux exécutifs ou les conseils d'administration

| Groupe de professions | Domaine d'activités | | | | | | | | | Total |
|---|---------------------------|------------------------|---|---------------|---------------------------|---------------------------------|------------|--|---------------------------|-------------|
| | Culture, Sport et Loisirs | Education et recherche | Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques, ... | Environnement | Développement et logement | Droit, Défense des citoyens ... | Religion | Associations économiques et professionnelles | Activités internationales | |
| Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises | 10,3 | 9,1 | 13,8 | 8,7 | 8 | 4,9 | 2,2 | 5,2 | 57,9 | 9,6 |
| Cadres supérieurs et membres des professions libérales | 12,5 | 19,7 | 23,2 | 14,2 | 10 | 50,7 | 5,3 | 16,8 | 44,4 | 16,9 |
| Cadres moyens | 17,5 | 20,3 | 18 | 10,6 | 7,5 | 36,7 | 4,1 | 10,1 | 87,9 | 14,8 |
| Employés | 15,3 | 26,1 | 19,8 | 11,6 | 8,8 | 17,6 | 0,6 | 10,7 | 0 | 14,6 |
| Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers | 2,3 | 3,2 | 1,6 | 0 | 1,7 | 1,6 | 0 | 3,5 | 0 | 1,9 |
| Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés | 0,1 | 0 | 1,4 | 1,1 | 1 | 0 | 0 | 0,5 | 0 | 0,8 |
| Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux | 8,4 | 16,9 | 9 | 11,2 | 5,4 | 40,1 | 0 | 7,5 | 0 | 8,2 |
| Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche | 2,8 | 5,6 | 6,7 | 8,9 | 1,5 | 5,4 | 0 | 0 | 0 | 2,8 |
| Conducteurs d'installation et de machines des ouvriers de l'assemblage | 1,2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,2 |
| Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs de petits métiers | 5,2 | 3,1 | 3,6 | 0 | 1 | 41,2 | 0 | 5,5 | 0 | 2,3 |
| Autres: Retraités, femmes de foyer, chômeurs et étudiants,...ect | 35,4 | 72,2 | 44,5 | 41,9 | 40,4 | 24 | 2,5 | 87,5 | 0 | 41,1 |
| Total | 15 | 21,2 | 17,2 | 11,8 | 7,2 | 27,7 | 2,1 | 8,9 | 47,4 | 12,7 |

Chapitre II : Ressources humaines des associations

1. Emploi rémunéré dans le tissu associatif

Seules trois associations sur dix recourent au travail salarié

Pour accomplir leurs missions, les associations recourent principalement aux bénévoles. En effet, les données de l'enquête montrent que 31,4% seulement recourent à l'emploi salarié. Le reste, soit 68,6% se basent uniquement sur le travail bénévole.

L'analyse de la répartition des deux types d'associations (employeuses et non employeuses) selon le domaine d'activités révèle que la proportion la plus faible des associations employeuses (18,2%) est remarquée au niveau des domaines de la « *Défense, Droit des citoyennetés et des consommateurs et Politique* » et des « *Associations économiques et professionnelles* », et c'est le domaine d'activités « *Religion* » qui enregistre la proportion la plus élevée avec 38,3%. Il est suivi du celui de l'« *Education et Recherche* », du « *Développement et Logement* » et des « *Activités internationales* » avec des parts qui dépassent 37%.

Tableau 2.1 : Proportion des associations ayant recours à l'emploi rémunéré par domaine d'activités

| Domaine d'activités | Associations non employeuses | Associations employeuses |
|--|------------------------------|--------------------------|
| Culture, Sport et Loisirs | 76,3 | 23,7 |
| Education et Recherche | 62,1 | 37,9 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 67,8 | 32,2 |
| Environnement | 69,8 | 30,2 |
| Développement et Logement | 62,3 | 37,7 |
| Défense, Droit des citoyennetés et des consommateurs et Politique | 81,8 | 18,2 |
| Religion | 61,7 | 38,3 |
| Associations économiques et professionnelles | 81,8 | 18,2 |
| Activités internationales | 62,6 | 37,4 |
| Total | 68,6 | 31,4 |

En terme d'effectifs, le secteur associatif employait, en 2007, 27.919 personnes à plein temps travaillant chacune en moyenne 1.698,19 d'heures par an.

En plus de ces employés à plein temps, les associations ont fait appel à 35.405 personnes à temps partiel totalisant un volume de 10.066.006 heures de travail en 2007. Converti en emplois équivalents temps plein (ETP) sur la base de la durée moyenne observée pour les emplois plein temps, le travail partiel représente l'équivalent de 5.927 d'emplois à plein temps.

Ainsi, au total, le tissu associatif aura employé, en 2007, 33.846 emplois équivalents temps plein (ETP).

La répartition des emplois (ETP) selon le domaine d'activités révèle que l'emploi rémunéré est présent dans tous les domaines d'activités, avec des niveaux différents. Trois domaines d'activités se partagent, à eux seuls, près de 76% de l'emploi associatif. Il s'agit de la « Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat » (32,4%), du « Développement et Logement » (26,1%), et de la « Culture, Sport et Loisirs » (17,3%).

Tableau 2.2 : Répartition de l'emploi rémunéré selon les domaines d'activités

| Domaine d'activités | Emploi à plein temps (a) | Emploi à temps partiel | Nombre d'heures travaillées par les employés à temps partiel | Emploi partiel en équivalent temps plein (b) | Emploi équivalent temps plein (a)+(b) | | Nombre moyen d'équivalent temps plein |
|--|--------------------------|------------------------|--|--|---------------------------------------|------------|---------------------------------------|
| | | | | | Effectif | % | |
| Culture, Sport et Loisirs | 4 739 | 13 826 | 1 919 518 | 1 130 | 5 869 | 17,3 | 2,0 |
| Education et Recherche | 3 408 | 5 592 | 2 084 758 | 1 228 | 4 636 | 13,7 | 3,2 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 9 551 | 5 411 | 2 376 218 | 1 399 | 10 950 | 32,4 | 4,2 |
| Environnement | 763 | 609 | 624 797 | 368 | 1 131 | 3,3 | 2,5 |
| Développement et Logement | 7 335 | 8 069 | 2 559 680 | 1 507 | 8 842 | 26,1 | 1,5 |
| Défense, Droit des citoyennetés et des consommateurs et Politique | 379 | 270 | 168 446 | 99 | 478 | 1,4 | 3,0 |
| Religion | 556 | 617 | 116 193 | 68 | 624 | 1,8 | 2,7 |
| Associations économiques et professionnelles | 1 168 | 901 | 194 836 | 115 | 1 283 | 3,8 | 3,4 |
| Activités internationales | 20 | 110 | 21 560 | 13 | 33 | 0,1 | 2,9 |
| Total | 27 919 | 35 405 | 10 066 006 | 5 927 | 33 846 | 100 | 2,4 |

Près de trois associations employeuses sur dix font appel à un seul employé à plein temps

Les associations employant des salariés sont, généralement, des petites structures. Leur répartition selon la tranche d'emplois (ETP) montre que 59,5% d'entre elles appartiennent à la tranche d'emploi]0, 1] mais, ne participent qu'à hauteur de 14,9% à l'emploi salarié global. Cette tranche regroupe des associations employant une seule personne à plein temps (28,8%) et celles (30,7%) faisant appel uniquement à des employés à temps partiel qui ont travaillé un volume horaire annuel inférieur ou égale à la durée moyenne du secteur (1 698,19 heures).

Pour analyser le reste des tranches d'emploi, il est utile de mentionner que ces tranches tiennent compte des associations employant plus d'une personne à plein temps ou des employés à temps partiel ou d'autres recourant aux deux types d'emploi, qu'il soit à plein temps ou partiel. Il en ressort que près de 80% des associations emploient entre 1 et 2 employés (ETP) en contribuant pour 27,6% dans l'emploi généré par le tissu associatif et

uniquement 4,25% emploient plus de 10 personnes (ETP) en enregistrant, cependant, une contribution importante dans l'emploi total, soit 58,8%.

Tableau 2.3 : Répartition des associations employeuses selon la tranche d'emplois (ETP)

| Tranche d'emplois (ETP) | Associations | | Emploi (ETP) | | Emploi (ETP) moyen par association |
|-------------------------|---------------|------------|---------------|------------|------------------------------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | |
|] 0-1] | 8 362 | 59,5 | 5 047 | 14,9 | 0,6 |
|] 1-2] | 2 580 | 18,4 | 4 293 | 12,7 | 1,7 |
|] 2-3] | 1 013 | 7,2 | 2 664 | 7,9 | 2,6 |
|] 3-4] | 518 | 3,7 | 1 913 | 5,7 | 3,7 |
|] 4-10] | 987 | 7,0 | 6 248 | 18,4 | 6,3 |
|] 10-20] | 381 | 2,7 | 5 165 | 15,2 | 13,5 |
|] 20-30] | 99 | 0,7 | 2 382 | 7,0 | 24,0 |
|] 30-40] | 66 | 0,5 | 2 258 | 6,7 | 34,1 |
|] 40-60] | 33 | 0,2 | 1 601 | 4,7 | 49,3 |
|] 60-100] | 10 | 0,1 | 902 | 2,7 | 86,0 |
| plus de 100 | 7 | 0,05 | 1 373 | 4,1 | 207,9 |
| Total | 14 056 | 100 | 33 846 | 100 | 2,4 |

L'analyse par domaine d'activités a révélé que le nombre d'emplois moyen (ETP) varie de 1,5 dans le « Développement et Logement » à 4,2 dans la « Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat ».

Tableau 2.4 : Répartition des associations employeuses selon le domaine d'activités et la tranche d'emplois (ETP)

| Domaine d'activités | Moyenne | Tranche d'emplois (ETP) | | | | | | | | | | |
|--|------------|-------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| | |]0-1] |]1-2] |]2-3] |]3-4] |]4-10] |]10-20] |]20-30] |]30-40] |]40-60] |]60-100] | plus de 100 |
| Culture, Sport et Loisirs | 2,0 | 23,2 | 17,8 | 16,3 | 14,8 | 13,5 | 10,7 | 12,0 | 57,6 | 36,6 | 11,2 | 0,0 |
| Education et Recherche | 3,2 | 8,6 | 9,1 | 15,7 | 17,1 | 14,2 | 15,2 | 33,0 | 13,0 | 0,0 | 14,7 | 17,9 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 4,2 | 14,8 | 15,5 | 19,4 | 17,1 | 43,8 | 44,3 | 26,0 | 16,4 | 55,0 | 59,5 | 82,1 |
| Environnement | 2,5 | 3,5 | 3,7 | 0,8 | 0,0 | 1,2 | 6,0 | 0,0 | 13,0 | 4,7 | 0,0 | 0,0 |
| Développement et Logement | 1,5 | 45,6 | 47,8 | 40,4 | 38,9 | 20,4 | 10,5 | 26,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Défense, Droit des citoyennetés et des consommateurs et Politique | 3,0 | 0,9 | 0,8 | 1,1 | 2,3 | 3,1 | 2,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Religion | 2,7 | 0,9 | 2,8 | 2,5 | 6,8 | 1,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 14,6 | 0,0 |
| Associations économiques et professionnelles | 3,4 | 2,3 | 2,5 | 3,8 | 3,0 | 2,2 | 11,2 | 1,2 | 0,0 | 3,7 | 0,0 | 0,0 |
| Activités internationales | 2,9 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 2,4 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

2. Bénévolat

Près de 352.000 bénévoles au service du tissu associatif

Pour mesurer le bénévolat dont bénéficie le tissu associatif marocain, il a été convenu de distinguer entre le bénévolat régulier et le bénévolat occasionnel. Ce dernier a été converti en régulier en se basant sur le nombre moyen d'heures travaillées par un bénévole régulier et qui a été estimé à 272,96 heures par an en moyenne. Les bénévoles réguliers étaient au nombre 304.492 en 2007. Les bénévoles occasionnels ont consacré au travail associatif 12.875.202 heures, soit environ l'équivalent de 47.169 bénévoles réguliers. Au total, près de 352.000 bénévoles ont contribué aux activités du tissu associatif marocain, soit 7,9 bénévoles en moyenne par association.

L'ensemble de ces bénévoles ont consacré près de 96 millions d'heures au service des associations. Ce volume horaire est l'équivalent du travail de 56.524 personnes (ETP).

Tableau 2.5 : Répartition du travail bénévole selon le domaine d'activités

| Domaine d'activités | Bénévoles réguliers | | Bénévoles occasionnels | | Bénévoles | | | |
|--|---------------------|---|---|---|-------------------|------------|--|---|
| | Effectif (a) | Nombre des heures annuelles travaillées (b) | Effectif des équivalents « régulier » (c) | Nombre des heures annuelles travaillées (d) | Effectif (a) +(c) | % | Nombre des heures annuelles travaillées (b) +(d) | Nombre moyen de bénévoles par association |
| Culture, Sport et Loisirs | 83 098 | 23 698 453 | 14 916 | 4 071 477 | 98 014 | 27,9 | 27 769 930 | 8,1 |
| Education et Recherche | 28 888 | 9 017 035 | 2 932 | 800 245 | 31 820 | 9 | 9 817 280 | 8,3 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 55 534 | 16 520 139 | 6 188 | 1 688 940 | 61 722 | 17,6 | 18 209 079 | 7,7 |
| Environnement | 11 188 | 4 258 457 | 4 092 | 1 116 918 | 15 280 | 4,3 | 5 375 375 | 10,4 |
| Développement et Logement | 101 632 | 21 966 276 | 17 036 | 4 650 104 | 118 668 | 33,7 | 26 616 380 | 7,5 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 6 357 | 2 264 200 | 685 | 187 059 | 7 042 | 2 | 2 451 259 | 8,1 |
| Religion | 3 713 | 861 222 | 785 | 214 365 | 4 498 | 1,3 | 1 075 587 | 7,5 |
| Associations économiques, professionnelles | 13 847 | 4 324 449 | 514 | 140 436 | 14 361 | 4,1 | 4 464 885 | 6,9 |
| Activités internationales | 235 | 202 859 | 21 | 5 658 | 256 | 0,1 | 208 517 | 8,4 |
| National | 304 492 | 83 113 090 | 47 169 | 12 875 202 | 351 661 | 100 | 95 988 292 | 7,9 |

77% des associations ont fait appel à moins de 10 bénévoles chacune

Moins de 10 bénévoles par association ont participé aux activités de plus des trois quarts du tissu associatif. Cette part majoritaire accumule 52,7% de bénévoles du secteur et bénéficie de plus de la moitié du volume horaire annuel du travail bénévole.

En moyenne, les plus grandes valeurs reviennent aux associations qui mobilisent plus de 100 bénévoles, même si elles ne représentent que 0,2% du secteur associatif et chacune d'elles bénéficie en moyenne de la force de travail de 187,7 bénévoles et de 65.154 heures annuelles.

Aussi, faut-il signaler que 2% de l'ensemble des associations ne fait recours à aucun bénévole. Au sein de cette catégorie d'associations, 89% d'entre elles sont inactives et aucune réunion de l'entité de gestion n'a été organisée et 11% sont des entités employeuses qui ne reposent que sur des salariés pour la réalisation de leurs actions.

Tableau 2.6 : Répartition des associations, des bénévoles et du volume horaire du travail bénévole selon les tranches de bénévoles

| Tranche de bénévoles | Associations | | Bénévoles | | | Heures annuelles travaillées par les bénévoles | | |
|----------------------|---------------|------------|----------------|------------|---|--|------------|---|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre moyen de bénévoles par association | Nombre | % | Nombre moyen des heures travaillées par association |
| 0 | 906 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
|] 0 -10] | 34 582 | 77,3 | 185 113 | 52,7 | 5,4 | 48 302 862 | 50,3 | 1 397 |
|] 10 -20] | 7 644 | 17,1 | 98 113 | 27,9 | 12,8 | 23 234 232 | 24,2 | 3 040 |
|] 20 -30] | 954 | 2,1 | 22 998 | 6,5 | 24,1 | 8 647 190 | 9 | 9 065 |
|] 30 -50] | 396 | 0,9 | 14 187 | 4 | 35,8 | 4 921 718 | 5,1 | 12 427 |
|] 50-100] | 185 | 0,4 | 11 705 | 3,3 | 63,2 | 4 097 860 | 4,3 | 22 117 |
| Plus de 100 | 104 | 0,2 | 19 545 | 5,6 | 187,7 | 6 784 430 | 7,1 | 65 154 |
| Ensemble | 44 771 | 100 | 351 661 | 100 | 7,9 | 95 988 292 | 100 | 2 144 |

Les régions de Souss- Massa- Draa et de Rabat- Salé- Zemmour- Zaer concentrent plus d'un tiers de bénévoles

Sur près de 352.000 bénévoles du secteur associatif marocain, 67.072 bénévoles (soit 19,1%) œuvrent dans les associations implantées dans la région *Souss- Massa- Draa*. Les associations sises dans la région *Rabat- Salé- Zemmour-Zaer* bénéficient, quant à elles, des services rendus gratuitement par 52.773 bénévoles (soit 15%).

En troisième position, vient la région *Meknès-Tafilalt* avec un effectif de bénévoles de 33.276 (9,5%) suivie de la région du *Grand-Casablanca* avec 30.924 bénévoles (8,8%).

Par ailleurs, et en terme de ratio moyen de bénévoles par association, les données de l'enquête révèlent que ce sont les associations de la région *Laayoune- Boujdour* qui connaissent le taux le plus élevé avec 16,7 bénévoles par association. Elles sont suivies de celles des régions de *Souss-Massa-Draa*, *Doukkala- Abda* et *Fès- Boulemane* avec une moyenne de 10 bénévoles par association.

Tableau 2.7 : Répartition du nombre de bénévoles selon la région

| Régions | Bénévoles | | Nombre moyen de bénévoles |
|------------------------------|----------------|------------|---------------------------|
| | Nombre | % | |
| Oued- Eddahab | 2 794 | 0,8 | 9,2 |
| Laayoune- Boujdour | 7 891 | 2,2 | 16,7 |
| Guelmim- Es smara | 7 775 | 2,2 | 4,3 |
| Souss- Massa- Draa | 67 072 | 19,1 | 10,5 |
| Gharb- Chrarda- Bni Hssein | 10 004 | 2,8 | 7,2 |
| Chaouia- Ourdigha | 13 736 | 3,9 | 6,6 |
| Marrakech- Tensift- Al Haouz | 28 598 | 8,1 | 5,5 |
| Oriental | 19 910 | 5,7 | 6,0 |
| Grand Casablanca | 30 924 | 8,8 | 7,1 |
| Rabat- Salé- Zemmour- Zaer | 52 773 | 15 | 8,3 |
| Doukkala- Abda | 15 665 | 4,5 | 10,0 |
| Tadla- Azilal | 18 559 | 5,3 | 7,8 |
| Méknès- Tafilalet | 33 276 | 9,5 | 8,2 |
| Fès- Boulemane | 22 044 | 6,3 | 10,5 |
| Taza- al Hoceima | 12 101 | 3,4 | 7,4 |
| Tanger- Tétouan | 8 539 | 2,4 | 6,2 |
| Total | 351 661 | 100 | 7,9 |

3. Emplois mis à la disposition des associations

Plus de 5.500 personnes ont été mises à la disposition des associations en 2007

En plus de leurs salariés et bénévoles, les associations ont pu, également, bénéficier des services des personnes mises à leur disposition par les Administrations Publiques ou par les Entreprises. Ces personnes qui ont exercé, en 2007, leurs fonctions dans les associations sont rémunérées par leurs établissements d'origine.

Ce type d'emploi concerne seulement 2,4% des associations au Maroc, bénéficiant, ainsi, du travail de près de 5.582 actifs mis à leur disposition par l'Administration Publique ou par les Entreprises. Ces derniers, provenant à 94,3% des Administrations Publiques, ont travaillé 5.591.304 heures au cours de 2007, soit l'équivalent⁷ de 3.293 emplois à plein temps.

En conclusion, le tissu associatif marocain aura employé 33.846 personnes équivalents temps plein et bénéficié des services de près de 352.000 bénévoles (réguliers et irréguliers) et de 5.582 personnes mises à sa disposition.

⁷ La conversion des heures travaillées par les personnes mises à la disposition a été effectuée en fonction de la durée moyenne annuelle travaillée par les employés à plein temps du secteur associatif et qui correspond à 1.698,19 heures annuelles.

Chapitre III : Ressources financières des associations

1. Niveau des ressources financières des associations

Huit associations sur dix fonctionnent avec un budget annuel de moins de 100.000 DH

Le tissu associatif marocain a pu générer, en 2007, des ressources dont le montant total s'élève à près de 8,8 milliards de dirhams. Au vu de la taille du tissu associatif (près de 45 mille associations), ces ressources financières restent faibles. En effet, une association sur cinq fonctionne avec un budget annuel de moins de 5.000 DH, près d'une sur trois avec moins de 10.000 DH et seules 5,4% dispose d'un budget annuel de plus de 500.000 DH. Les associations dont le budget annuel dépasse un million de dirhams ne représentent que 2,5% de toutes les associations.

Vu sous l'angle de concentration, les associations qui disposent de ressources annuelles supérieures à un million de dirhams, qui représentent 2,5% de l'ensemble des associations, concentrent 63% des ressources du tissu associatif. A l'inverse, les 80% d'associations dont les ressources annuelles ne dépassent pas 100.000 Dh, se contentent de 9,7% de l'ensemble des ressources du tissu associatif.

Tableau 3.1 : Répartition des associations et des ressources selon la tranche des ressources

| Tranche des ressources (en milliers de DH) | Associations (en %) | Part dans les ressources totales des associations (en %) |
|---|------------------------|---|
| Moins de 5 | 19,3 | 0,2 |
| 5-10 | 12,5 | 0,5 |
| 10-50 | 34 | 4,3 |
| 50-100 | 13 | 4,7 |
| 100-500 | 15,8 | 17 |
| 500-1000 | 2,9 | 10,3 |
| 1000-10000 | 2,2 | 27,2 |
| 10.000 et plus | 0,3 | 35,8 |
| Total | 100 | 100 |

Les associations opérant dans la « Santé, Services sociaux, ... » pèsent plus de deux cinquièmes dans les ressources totales des associations

L'analyse des ressources selon le domaine d'activités montre que 41,3% de ces ressources ont été drainées par les associations œuvrant dans la « Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat » qui regroupent 18% de l'ensemble des associations, soit une recette moyenne par association de plus de 447.000 DH, plus que le double de la moyenne nationale.

Le montant des ressources annuelles médianes varie de 7.600 Dh pour les « Associations économiques et professionnelles » à 326.898 Dh pour celles exerçant des « Activités internationales ».

Tableau 3.2 : Répartition des associations et des ressources selon le domaine d'activités

| Domaine d'activités | Associations (%) | Ressources | | | |
|--|------------------|-----------------------------|------------|-----------------|-----------------|
| | | Montant (en milliers de DH) | (%) | Moyenne (en DH) | Médiane (en DH) |
| Culture, Sport et Loisirs | 27,1 | 1 024 298 | 11,7 | 84 415 | 16 950 |
| Education et Recherche | 8,5 | 948 734 | 10,9 | 248 776 | 26 500 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 18 | 3 601 131 | 41,3 | 447 999 | 32 500 |
| Environnement | 3,3 | 100 103 | 1,1 | 68 177 | 11 550 |
| Développement et Logement | 35,2 | 2 445 289 | 28 | 155 351 | 31 676 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 1,9 | 120 830 | 1,4 | 138 654 | 17 320 |
| Religion | 1,3 | 75 011 | 0,9 | 125 550 | 25 600 |
| Associations économiques, professionnelles | 4,6 | 400 816 | 4,6 | 192 979 | 7 600 |
| Activités internationales | 0,1 | 12 078 | 0,1 | 396 288 | 326 898 |
| National | 100 | 8 728 290 | 100 | 194 954 | 23 260 |

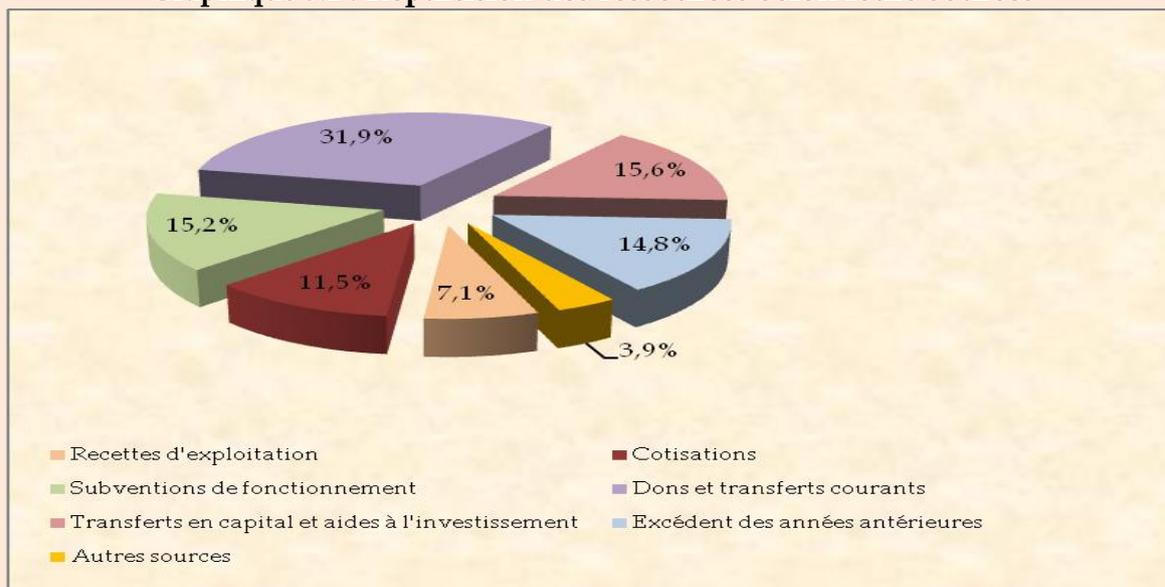
2. Nature des ressources financières des associations

Les dons et transferts courants représentent près du tiers des ressources financières des associations au Maroc

Près de 32% des ressources financières des associations proviennent des dons et transferts courants émanant des ménages (12,7%), de l'Etat (6,1%), des entreprises (5,7%), de l'extérieur (5%) ou des autres ISBL (2,5%).

Les transferts en capital et aides à l'investissement représentent 15,6% et les subventions de fonctionnement (15,2%). Le reste provient des cotisations des adhérents (11,5%), des recettes d'exploitation (7,1%), de l'excédent des années antérieures (14,8%) et d'autres ressources (3,9%). Les recettes d'exploitation se composent, principalement, des ventes de biens et services produits par les associations (4,2%) et des ventes de marchandises (1,2%).

Graphique 3.1 : Répartition des ressources selon leurs sources



Les associations de moins de 10.000 DH de revenu annuel comptent essentiellement sur les cotisations des adhérents

Les cotisations constituent la principale source de revenu des associations ayant des revenus inférieurs à 10.000 DH, représentant près de la moitié de leurs ressources. Ainsi, au fur et à mesure que les ressources augmentent, les cotisations diminuent et laissant la place aux différentes ressources qui proviennent principalement des dons et des transferts courants. Les cotisations ne représentent, en effet, que 4,3% des ressources des associations ayant 10 millions de dirhams ou plus de revenus.

Tableau 3.3 : Répartition des ressources selon la source et la tranche de ressources

| Source de ressources | Tranche de ressources (en milliers de DH) | | | | | | | Total |
|--|---|---------|----------|-----------|-------------|----------------|----------------|-------|
| | Moins de 10 | 10 à 50 | 50 à 100 | 100 à 500 | 500 à 1.000 | 1.000 à 10.000 | 10.000 et plus | |
| Recettes d'exploitation | 3 | 6,5 | 7,2 | 7,5 | 8,3 | 10,1 | 4,3 | 7,1 |
| Recettes de cessions d'immobilisation | 0 | 0,1 | 0 | 0,3 | 0,1 | 0,2 | 0 | 0,1 |
| Cotisations | 45,3 | 34,4 | 27,6 | 15,7 | 11,2 | 11,1 | 4,3 | 11,5 |
| Subventions de fonctionnement | 4,1 | 7,2 | 8,3 | 12,9 | 13,9 | 18,4 | 16,4 | 15,2 |
| Dont | | | | | | | | |
| Public | 4,1 | 7,1 | 7,9 | 12,4 | 12,9 | 15,8 | 11,6 | 12,6 |
| Dons et transferts courants | 34,5 | 36,9 | 37,7 | 31,5 | 29,3 | 29,1 | 33,7 | 31,9 |
| Ménages | 27,7 | 24,9 | 21 | 15,7 | 8,9 | 7,5 | 13,3 | 12,7 |
| Public | 3,9 | 6,7 | 8,3 | 8,3 | 8,1 | 6,4 | 3,8 | 6,1 |
| Entreprises | 1,1 | 1,9 | 3,3 | 2,4 | 6,7 | 4,8 | 8,6 | 5,7 |
| Autres ISBL | 1,3 | 2,2 | 3,2 | 2,2 | 2,9 | 4,6 | 1 | 2,5 |
| Extérieur | 0,4 | 1,1 | 1,9 | 2,8 | 2,7 | 5,8 | 6,9 | 5 |
| Transferts en capital et aides à l'investissement | 1,5 | 4,8 | 8,9 | 20,5 | 27,4 | 19 | 9,9 | 15,6 |
| Dont | | | | | | | | |
| Public | 0,5 | 1,5 | 2,8 | 11,7 | 16,3 | 9,9 | 9,4 | 9,9 |
| Ménages | 0,6 | 2,3 | 4,2 | 6,1 | 7,2 | 3,9 | 0 | 3,1 |
| Autres ressources | 11,6 | 10,1 | 10,3 | 11,6 | 9,8 | 12,1 | 31,4 | 18,6 |
| Dont | | | | | | | | |
| Excédents des années antérieures | 10,4 | 8,9 | 8,7 | 10,4 | 9,1 | 9,1 | 24,6 | 14,8 |

N.B : Il s'agit des pourcentages du total des ressources relatives à chaque tranche

Par domaine d'activités, la part des cotisations dans les ressources varient de 0,8% pour les associations exerçant les « *Activités internationales* » à 33,7% pour les « *Associations économiques et professionnelles* ». Quant aux dons et transferts courants, ils constituent la principale source de financement pour cinq domaines sur neuf. Ils varient de 12,5% pour les « *Associations économiques, professionnelles* » à 65,9% pour les associations œuvrant dans le « *Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique* ».

Tableau 3.4 : Répartition des ressources des associations selon la source de financement et le domaine d'activités

| Sources de financement | Culture, Sport et Loisirs | Education et Recherche | Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | Environnement | Développement et Logement |
|---|---------------------------|------------------------|--|---------------|---------------------------|
| Recettes d'exploitation | 6,8 | 2,3 | 6,9 | 3 | 8,5 |
| Recettes de cessions d'immobilisations | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,1 |
| Cotisations | 15,7 | 6,7 | 7,8 | 15,6 | 13,4 |
| Subventions de fonctionnement | 20,3 | 14,9 | 20,1 | 25,1 | 4,6 |
| Dons et transferts courants | 43,2 | 55,9 | 27,6 | 33,1 | 25,5 |
| Transferts en capital et aides à l'investissement | 2,9 | 15,2 | 6,2 | 11,1 | 38,4 |
| Autres ressources | 11 | 4,9 | 31,3 | 11,9 | 9,5 |
| Dont Excédents des années antérieures | 6,7 | 3,3 | 25,1 | 11,6 | 8,7 |

N.B : Il s'agit des pourcentages du total des ressources financières relatives à chaque domaine d'activités

Tableau 3.4 : Répartition des ressources des associations selon la source de financement et le domaine d'activités (suite)

| Sources de financement | Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | Religion | Associations économiques, professionnelles | Activités internationales |
|---|---|----------|--|---------------------------|
| Recettes d'exploitation | 0,6 | 3,4 | 16,4 | 0 |
| Recettes de cessions d'immobilisations | 1,1 | 0 | 0,2 | 0 |
| Cotisations | 8,5 | 8,1 | 33,7 | 0,8 |
| Subventions de fonctionnement | 14,6 | 30,4 | 18,8 | 46,4 |
| Dons et transferts courants | 65,9 | 40,6 | 12,5 | 52,8 |
| Transferts en capital et aides à l'investissement | 0,9 | 14 | 1,4 | 0 |
| Autres ressources | 8,4 | 3,5 | 17 | 0 |
| Dont Excédents des années antérieures | 7,8 | 3,2 | 14 | 0 |

N.B : Il s'agit des pourcentages du total des ressources financières relatives à chaque domaine d'activités

Chapitre IV: Dépenses des associations

1. Niveau des dépenses des associations

Plus de huit associations sur dix dépendent moins de 100.000 DH

Pour assurer la gestion courante et la réalisation des actions, les associations ont dépensé, au titre de l'exercice 2007, un montant dépassant les 5,8 milliards de dirhams.

Les dépenses restent faibles pour la majorité des associations. Près de quatre associations sur dix ne dépendent que moins de 10.000 Dh. En général, 84% des associations ont moins de 100.000 Dh comme dépenses annuelles et ne consomment que 13,4% des dépenses totales. Quant aux associations qui dépendent plus de 500.000 Dh, elles ne représentent que 3,8% de l'ensemble des associations mais elles absorbent 66,8% des dépenses totales du tissu associatif.

Tableau 4.1 : Répartition des associations selon la tranche des dépenses

| Tranche des dépenses (en milliers de DH) | Associations (en %) | Part dans les dépenses totales des associations (en %) |
|---|------------------------|--|
| Moins de 5 | 27,4 | 0,4 |
| 5-10 | 12,7 | 0,7 |
| 10-50 | 32 | 6 |
| 50-100 | 11,8 | 6,3 |
| 100-500 | 12,3 | 19,9 |
| 500-1000 | 2 | 10,2 |
| 1000-10000 | 1,6 | 28,5 |
| 10.000 et plus | 0,2 | 28,1 |
| Total | 100 | 100 |

Les domaines « Santé, Services sociaux,... » et « Développement et Logement » contribuent pour plus de la moitié aux dépenses totales des associations

Les dépenses des associations opérant dans le domaine « Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat » représentent près du tiers des dépenses totales (32,4%) ; elles sont suivies de celles des associations œuvrant dans le « Développement et Logement » avec 30,1% ; les dépenses des entités associatives opérant dans l'« Education et Recherche » et celles dans la « Culture, Sport et Loisirs » sont presque équivalentes se situant à hauteur de 14%.

En terme de moyenne de dépenses par association, les données de l'enquête montrent, également, que c'est au niveau des domaines « Activités internationales », « Education et Recherche » et « Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat » qu'elles enregistrent les valeurs les plus élevées avec plus de 211.000 DH (presque le double de la moyenne nationale).

En revanche, c'est au niveau du domaine de l'« Environnement » qu'est enregistrée la valeur moyenne de dépenses par associations la plus faible, se situant à hauteur de 44.734 DH.

Tableau 4.2 : Répartition des dépenses selon le domaine d'activités

| Domaine d'activités | Associations | | Montant des dépenses (en milliers de DH) | | Dépense moyenne (en DH) | Dépense médiane (en DH) |
|---|---------------|------------|---|------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Effectif | (%) | Valeur | (%) | | |
| Culture, Sport et Loisirs | 12 134 | 27,1 | 864 599 | 14,7 | 71 254 | 12 288 |
| Education et Recherche | 3 814 | 8,5 | 806 918 | 13,7 | 211 589 | 17 600 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 8 038 | 18 | 1 906 329 | 32,4 | 237 157 | 23 100 |
| Environnement | 1 468 | 3,3 | 65 682 | 1,1 | 44 734 | 8 500 |
| Développement et Logement | 15 741 | 35,2 | 1 771 575 | 30,1 | 112 550 | 21 157 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 871 | 1,9 | 94 092 | 1,6 | 107 972 | 10 000 |
| Religion | 598 | 1,3 | 64 164 | 1,1 | 107 395 | 19 200 |
| Associations économiques, professionnelles | 2 077 | 4,6 | 297 785 | 5,1 | 143 373 | 3 750 |
| Activités internationales | 30 | 0,1 | 10 134 | 0,2 | 332 512 | 316 398 |
| National | 44 771 | 100 | 5 881 278 | 100 | 131 364 | 16 00 |

2. Nature des dépenses des associations

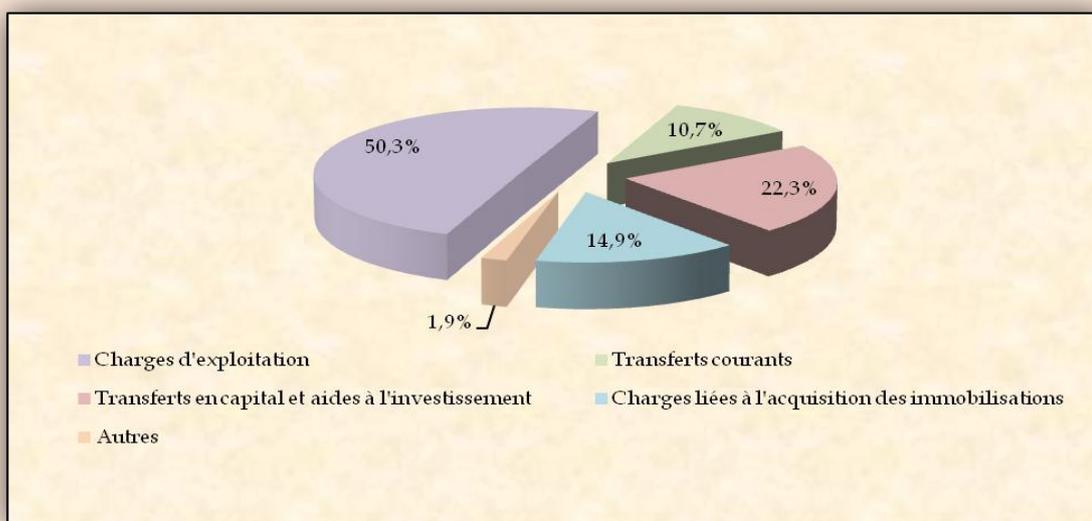
Plus de la moitié des dépenses des associations est allouée aux charges d'exploitation

Les charges d'exploitation absorbent près de 2,96 milliards de dirhams, soit 50,3% des dépenses totales. Les trois quarts de ce montant vont aux charges et frais de fonctionnement et le reste aux frais du personnel.

Le deuxième poste qui absorbe le quart des dépenses totales des associations est constitué des transferts en capital et aides à l'investissement. Le troisième poste concerne l'acquisition des immobilisations qui consomme 15% des dépenses totales. Quant aux frais alloués aux transferts courants, ils ne représentent que 10,7%.

A titre indicatif, les autres types de dépenses sont regroupées dans la rubrique « Autres » qui ne représente que 1,9% des dépenses totales, il s'agit des charges liées à la dette (1%), des crédits octroyés (0,8%) et des cotisations obligatoires (0,1%).

Graphique 4.1 : Répartition des dépenses des associations selon leur nature



Les prestations des services gratuits constituent la vocation principale des associations au Maroc

Pour la majorité des tranches de dépenses, la plus grande part des dépenses revient aux charges d'exploitation atteignant parfois plus de la moitié.

En outre, les associations optent pour plusieurs moyens pour servir la population cible, soit à travers les prestations des services gratuits au profit des tiers (services de formation, service d'encadrement, service de santé, service social, service de loisir, service de petits entretiens,...) ou à travers les dons (transfert courant) sous forme de fournitures scolaires, de médicaments, de produits alimentaires,... ou à travers les aides à l'investissement (transfert en capital) pour financer en partie ou en totalité les coûts d'acquisitions des immobilisations (construction de bâtiment, acquisition de matériel...) ou soit à travers l'octroi des micro-crédits.

Au niveau de presque toutes les tranches des dépenses, les associations orientent davantage leurs actions vers la prestation des services gratuits au profit des tiers, et dont la part dans le total des dépenses varie de 31,6% à 45,4% selon la tranche. Quant aux associations appartenant à la tranche de dépenses de 500.000 à moins d'un million de DH, elles préfèrent plutôt fournir des aides à l'investissement qui représentent 36,4% du total des dépenses et qui sont, principalement, au profit des ménages (21,4%) et de l'Etat (14,2%).

D'emblée, les associations cherchent à élargir leurs capacités d'agir, et ce en faisant augmenter leur patrimoine. Ce besoin est plutôt remarqué au niveau des grandes associations et notamment, celles dont les dépenses appartiennent à la tranche de 10 millions DH ou plus. En effet, elles consacrent plus du quart de leurs dépenses à l'acquisition des immobilisations.

Tableau 4.3 : Répartition des dépenses des associations selon la nature et la tranche des dépenses

| Nature des dépenses | Tranches de dépense (en milliers DH) | | | | | | | Total |
|--|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|-------------|
| | Moins de 10 | 10-50 | 50-100 | 100-500 | 500-1000 | 1000-10000 | 10000 ou plus | |
| I- Charges d'exploitation | 72 | 62,7 | 60,2 | 50,6 | 40,9 | 55,1 | 42,7 | 50,2 |
| 1-Charges et frais de fonctionnement | 68 | 50 | 46,2 | 36,8 | 31 | 38,3 | 32,6 | 37,2 |
| Dont | | | | | | | | |
| Produits consommables | 16,5 | 11,1 | 8,9 | 8,9 | 9,9 | 6,9 | 3,3 | 7,1 |
| Travaux, études et prestations de services | 9,5 | 8,2 | 10,5 | 10,1 | 6,9 | 11,6 | 15,7 | 11,7 |
| Déplacement | 10,1 | 5,9 | 5,1 | 3,5 | 3,3 | 7,5 | 1,3 | 4,3 |
| 2- Salaires et charges sociales | 4 | 12,7 | 14 | 13,8 | 9,9 | 16,9 | 10,1 | 13 |
| Salaires bruts | 4 | 12,7 | 13,9 | 13,4 | 9,4 | 14,5 | 9 | 11,9 |
| Charges sociales | 0 | 0 | 0,1 | 0,5 | 0,5 | 2,4 | 1,1 | 1,1 |
| 3- Prestations des services au profit des tiers⁸ | 45,4 | 40,6 | 40,7 | 32,1 | 27 | 37,2 | 31,6 | 34,1 |
| II- Transferts courants | 12,7 | 12,2 | 10 | 8,6 | 6,9 | 12 | 12,1 | 10,7 |
| 1- Dons aux bénéficiaires | 10,9 | 10,8 | 9,3 | 7,7 | 6 | 11,9 | 10,2 | 9,7 |
| 2- Contributions aux autres ISBL | 0,6 | 0,8 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,1 | 1,2 | 0,7 |
| III- Transferts en capital | 9,9 | 16,9 | 20,3 | 28 | 36,4 | 19,5 | 18,2 | 22,3 |
| Dont | | | | | | | | |
| Etat | 6,9 | 9,5 | 9,5 | 10,5 | 14,2 | 8,4 | 7,5 | 9,3 |
| Ménages | 2,5 | 6,9 | 10,2 | 16,6 | 21,4 | 9 | 10,5 | 12,1 |
| Autres ISBL | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,9 | 0,8 | 2 | 0,3 | 1 |
| IV- Crédits octroyés | 0 | 0,4 | 0,9 | 0,7 | 0,3 | 1,4 | 0,4 | 0,8 |
| V- Cotisations obligatoires | 1,1 | 0,5 | 0 | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0,1 |
| VI- Charges de la dette | 0,6 | 0,8 | 0,4 | 0,6 | 2,8 | 1,1 | 0,7 | 1 |
| VII- Charges liées à l'acquisition des immobilisations | 3,7 | 6,5 | 8,2 | 11,4 | 12,7 | 10,9 | 25,9 | 14,9 |
| Dont | | | | | | | | |
| Terrains | 0 | 0,2 | 0,7 | 0,7 | 2,1 | 1,4 | 6,5 | 2,6 |
| Bâtiments | 0,4 | 0,9 | 1,1 | 2,6 | 4,2 | 4,7 | 4 | 3,6 |
| Matériel et outillage | 3,2 | 4,8 | 5,9 | 6,3 | 6,1 | 2,4 | 12,7 | 6,8 |

N.B : il s'agit des pourcentages du total des dépenses relatives à chaque tranche (Dépenses= I+II+III+IV+V+VI+VII)

⁸ Il s'agit des dépenses effectives supportées par l'association pour assurer la prestation des services fournis à titre gratuit, elles sont réparties, selon leur nature, dans le poste des charges d'exploitation.

L'aide à l'investissement constitue la dépense principale des associations du « Développement et Logement »

Comme signalé ci-dessus, les charges d'exploitation constituent le poste le plus important dans les dépenses pour toutes les associations œuvrant dans tous les domaines d'activités à l'exception de celles opérant dans le « *Développement et Logement* ».

En effet, le degré d'importance de ce poste diffère d'un domaine à l'autre puisque, relativement à chaque domaine, les parts les plus importantes se situent à hauteur de 97,5% du total des dépenses dans le domaine « *Activités internationales* », 91,2% dans celui du « *Droit, Défense des citoyens et des consommateurs, Politique* » et 82,8% dans la « *Culture, Sport et Loisirs* » jusqu'à ce qu'elles atteignent près de la moitié pour le domaine « *Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat* ».

En revanche, ce poste enregistre la part la plus faible (26,7%) dans la dépense totale des associations œuvrant dans le « *Développement et Logement* ». Dans ce domaine, c'est principalement le poste des aides à l'investissement qui consomme la part la plus importante dans la dépense totale avec 56,6%, et qui sont destinées, principalement, aux ménages (35,2%) et à l'Etat (20%).

La façon d'agir d'une association est conditionnée par le domaine d'activités dans lequel elle œuvre. Dans presque tous les domaines à l'exception de deux, les associations orientent leurs efforts vers la prestation des services gratuits au profit des tiers. Quant aux associations de la « *Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat* », elles s'intéressent, à part presque égale (le quart du total des dépenses), à la prestation des services gratuits qu'à l'octroi des dons. La deuxième exception concerne le domaine du « *Développement et Logement* » où les associations préfèrent apporter des aides à l'investissement pour financer les coûts d'acquisition des immobilisations au profit des tiers.

Tableau 4.4 : Répartition des dépenses des associations selon leur nature et le domaine d'activités

| Nature des dépenses | Domaine d'activités | | | | |
|---|---------------------------|------------------------|--|---------------|---------------------------|
| | Culture, Sport et Loisirs | Education et Recherche | Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | Environnement | Développement et Logement |
| I- Charges d'exploitation | 82,8 | 52,9 | 48,8 | 70,8 | 26,6 |
| 1- Charges et frais de fonctionnement | 63,4 | 42,5 | 33,6 | 51,4 | 20 |
| Dont | | | | | |
| Produits consommables | 12,4 | 4,4 | 9,2 | 19,1 | 2,5 |
| Travaux, études et prestations de Services ⁹ | 14,1 | 29,9 | 6,4 | 12 | 7,3 |
| Déplacement | 16,6 | 2,2 | 2,1 | 2,1 | 1 |
| 2- Salaires et charges sociales | 19,4 | 10,4 | 15,2 | 19,4 | 6,6 |
| Salaires bruts | 18,2 | 10,3 | 13,1 | 17,3 | 6,5 |
| Charges sociales | 1,2 | 0,1 | 2,1 | 2,2 | 0,1 |
| 3- Prestations des services au profit des tiers | 65,2 | 45,9 | 28,1 | 37,1 | 15,1 |
| II- Transferts courants | 6,6 | 2,4 | 24,8 | 12,1 | 3 |
| Dont | | | | | |
| Dons aux bénéficiaires | 5,8 | 2,1 | 22,6 | 5,9 | 2,8 |
| Contributions aux autres ISBL | 0,4 | 0,2 | 1,5 | 6,2 | 0,1 |
| III- Transferts en capital | 1,4 | 18,5 | 6,8 | 10,3 | 56,6 |
| Dont | | | | | |
| Etat | 0,4 | 18 | 1,9 | 5 | 20 |
| Ménages | 0,5 | 0,2 | 3,6 | 5,1 | 35,2 |
| Autres ISBL | 0,5 | 0,4 | 1,2 | 0,2 | 1,4 |
| IV- Crédits octroyés | 0,4 | 0 | 0,7 | 0 | 0,8 |
| V- Cotisations obligatoires | 0,4 | 0 | 0 | 0 | 0,1 |
| VI- Charges de la dette | 1,3 | 0,1 | 1,5 | 1 | 0,2 |
| VII- Charges liées à l'acquisition des immobilisations | 7,1 | 26,1 | 17,4 | 5,8 | 12,7 |
| Dont | | | | | |
| Terrains | 0,7 | 0,2 | 1,1 | 0 | 6,8 |
| Bâtiments | 0,7 | 0,9 | 7,3 | 2,2 | 2,5 |
| Matériel et outillage | 4 | 24,6 | 5,4 | 3,3 | 2,6 |

N.B : il s'agit des pourcentages du total des dépenses relatives à chaque domaine d'activités (Dépenses= I+II+III+IV+V+VI+VII)

⁹ Il s'agit des dépenses effectives supportées par l'association pour assurer la prestation des services fournis à titre gratuit, elles sont réparties, selon leur nature, dans le poste des charges d'exploitation.

Tableau 4.4 : Répartition des dépenses des associations selon leur nature et le domaine d'activités (suite)

| Nature des dépenses | Domaine d'activités | | | |
|--|---|-------------|--|---------------------------|
| | Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | Religion | Associations économiques, professionnelles | Activités internationales |
| I- Charges d'exploitation | 91,4 | 52,9 | 78,5 | 97,5 |
| 1- Charges et frais de fonctionnement | 73,8 | 32,9 | 56,5 | 62,4 |
| Dont | | | | |
| Produits consommables | 9,7 | 8,0 | 9,3 | 8,4 |
| Travaux, études et prestations de services | 21,0 | 8,3 | 13,0 | 0,2 |
| Déplacement | 13,2 | 5,6 | 5,9 | 25,2 |
| 2-Salaires et charges sociales | 17,6 | 20 | 22,1 | 35,2 |
| Salaires bruts | 15,5 | 19,5 | 18,8 | 34,7 |
| Charges sociales | 2,1 | 0,4 | 3,3 | 0,4 |
| 3-Prestations des services au profit des tiers¹⁰ | 49,7 | 27,7 | 58 | 54,1 |
| II- Transferts courants | 1 | 23,5 | 2,3 | 2,5 |
| Dont | | | | |
| Dons aux bénéficiaires | 0,9 | 21,3 | 2,2 | 2,1 |
| Contributions aux autres ISBL | 0 | 2,1 | 0,1 | 0,4 |
| III- Transferts en capital | 0,1 | 4 | 3,3 | 0 |
| Dont | | | | |
| Etat | 0 | 1,6 | 0,5 | 0 |
| Ménages | 0,1 | 2,4 | 2,4 | 0 |
| Autres ISBL | 0 | 0 | 0,3 | 0 |
| IV- Crédits octroyés | 0 | 0 | 4,4 | 0 |
| V- Cotisations obligatoires | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| VI- Charges de la dette | 0,7 | 0,6 | 3,6 | 0 |
| VII- Charges liées à l'acquisition des immobilisations | 6,8 | 19 | 7,9 | 0 |
| Dont | | | | |
| Terrains | 0 | 8,7 | 0,4 | 0 |
| Bâtiments | 2,8 | 6,1 | 1,4 | 0 |
| Matériel et outillage | 3,6 | 4 | 3,4 | 0 |

N.B : il s'agit des pourcentages du total des dépenses relatives à chaque domaine d'activités (Dépenses= I+II+III+IV+V+VI+VII)

¹⁰ Il s'agit des dépenses effectives supportées par l'association pour assurer la prestation des services fournis à titre gratuit, elles sont réparties, selon leur nature, dans le poste des charges d'exploitation.

Chapitre V : Capacité organisationnelle des associations

1. Contraintes au développement des associations

Le manque d'équipements de base et l'accès au financement constituent les handicaps majeurs pour le fonctionnement et le développement des associations au Maroc

Les associations sont confrontées, dans leur majorité, à de multiples contraintes pour la réalisation de leurs missions. Les problèmes auxquels elles font face concernent principalement, l'absence d'équipements pour le fonctionnement et l'accès au financement. En effet, plus de 8 associations sur 10 déclarent souffrir de l'insuffisance d'équipements essentiels. En outre, près de 8 associations sur 10 déclarent trouver des difficultés à accéder au financement.

La disponibilité de bénévoles, nécessaire au tissu associatif constitue également un problème pour plus de la moitié des associations déclarant trouver des difficultés à mobiliser des bénévoles ou à convaincre ceux déjà engagés à continuer à œuvrer en leur sein.

Tableau 5.1 : Répartition des associations déclarant un problème selon le degré à gravité du problème

| Catégorie générale des problèmes | Nature du problème | Association ayant Problème | | | | Association n'ayant pas de problème | Association non concernée par le problème |
|---|---|----------------------------|---------|-------|-------|-------------------------------------|---|
| | | Gravité du problème | | | Total | | |
| | | Mineur | Modérée | forte | | | |
| Ressources humaines bénévoles | Difficulté de trouver des bénévoles répondant aux besoins de l'institution | 11,1 | 15,6 | 33,7 | 60,4 | 25,8 | 13,8 |
| | Difficulté de convaincre les bénévoles de continuer à œuvrer au sein de l'institution | 10,1 | 15,4 | 32,4 | 57,9 | 26,6 | 15,5 |
| | Difficulté d'offrir de la formation aux bénévoles | 10,8 | 10,1 | 28 | 48,9 | 22 | 29,1 |
| Finances | Difficulté d'obtenir du financement auprès d'autres organismes | 3,1 | 6,7 | 72,4 | 82,2 | 4,7 | 13,1 |
| | Difficulté d'obtenir des fonds auprès des particuliers | 6,8 | 15 | 57 | 78,8 | 10,1 | 11,1 |
| | Concurrence entre les différents organismes pour obtenir du financement | 4,4 | 6,8 | 41,3 | 52,5 | 12,5 | 35 |
| | Difficulté d'encaisser des revenus | 3,3 | 9,8 | 70,2 | 83,3 | 8 | 8,7 |
| Planification, développement et relations | Difficulté de faire des plans pour l'avenir | 9,7 | 15,7 | 40,7 | 66,1 | 21,3 | 12,6 |
| | Difficulté de s'adapter au changement | 12,3 | 16,1 | 25,2 | 53,6 | 26,2 | 20,2 |
| | Difficulté de collaborer avec d'autres organismes | 10,3 | 13,5 | 26,8 | 50,6 | 29,5 | 19,9 |
| Ressources humaines rémunérées | Difficulté de recruter des employés rémunérés répondant aux besoins de l'institution | 2,8 | 5 | 21,5 | 29,3 | 14,7 | 56 |
| Infrastructure | Manque ou absence d'équipements essentiels | 2,8 | 8,9 | 73,4 | 85,1 | 5,7 | 9,2 |

Le manque de visibilité pour les associations, et leur faible encadrement se traduit par des difficultés d'élaborer des plans de développement, plus de 66% des associations ont déclaré avoir des difficultés d'établir des plans pour l'avenir.

Les associations du « Développement et logement » ressentent le plus les problèmes de fonctionnement

Selon le domaine d'activités, les associations de l'« Environnement » qui souffrent le plus de l'insuffisance des équipements essentiels. Quant aux difficultés d'accès au financement et de mobilisation des bénévoles, elles sont ressenties au niveau de celles œuvrant dans les deux domaines des « Activités internationales » et de l'« Environnement », alors que la difficulté d'établir des plans de développement se fait sentir, le plus, au niveau des associations exerçant des « Activités internationales ».

Tableau 5.2 : Répartition des associations selon le domaine d'activités dans chaque problème

| Catégorie générale des problèmes | Nature du problème | Culture, Sport et Loisirs | Education et Recherche | Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques, ... | Environnement | Développement et Logement |
|---|---|---------------------------|------------------------|---|---------------|---------------------------|
| Ressources humaines bénévoles | Difficulté de trouver des bénévoles répondants aux besoins de l'institution | 58,5 | 67,9 | 62,2 | 69,5 | 59,3 |
| | Difficulté de convaincre les bénévoles de continuer à œuvrer au sein de l'institution | 56,2 | 64,5 | 60,9 | 68,1 | 56,2 |
| | Difficulté d'offrir de la formation aux bénévoles | 47,1 | 60 | 53,1 | 57,4 | 45,5 |
| Finances | Difficulté d'obtenir du financement auprès d'autres organismes | 85,2 | 87,7 | 83,8 | 85 | 79,2 |
| | Difficulté d'obtenir des fonds auprès des particuliers | 79,1 | 79,7 | 79 | 86,8 | 78,5 |
| | Concurrence entre les différents organismes pour obtenir du financement | 58,9 | 53,5 | 56,6 | 58,3 | 46,4 |
| | Difficulté d'encaisser des revenus | 84,1 | 88 | 83,5 | 91,5 | 80,8 |
| Planification, développement et relations | Difficulté de faire des plans pour l'avenir | 62,2 | 64 | 67,4 | 71,7 | 68,5 |
| | Difficulté de s'adapter au changement | 50,3 | 49,1 | 55,1 | 55,9 | 56,1 |
| | Difficulté de collaborer avec d'autres organismes | 48,8 | 48,8 | 53,3 | 51,1 | 50,9 |
| Ressources humaines rémunérées | Difficulté de recruter des employés rémunérés répondant aux besoins de l'institution | 23,1 | 36,4 | 31,7 | 39,2 | 30,8 |
| Infrastructure | Manque ou absence d'équipements essentiels | 85,7 | 85,6 | 83,6 | 89,3 | 87,1 |

Tableau 5.2 : Répartition des associations selon le domaine d'activités dans chaque problème (suite)

| Catégorie générale des problèmes | Nature du problème | Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | Religion | Associations économiques, professionnelles | Activités internationales |
|--|---|---|----------|--|---------------------------|
| Ressources humaines bénévoles | Difficulté de trouver des bénévoles répondants aux besoins de l'institution | 63,8 | 50,7 | 53,2 | 73,2 |
| | Difficulté de convaincre les bénévoles de continuer à œuvrer au sein de l'institution | 59,3 | 48 | 50,6 | 73,2 |
| | Difficulté d'offrir de la formation aux bénévoles | 56,1 | 34,6 | 43,6 | 73,2 |
| Finances | Difficulté d'obtenir du financement auprès d'autres organismes | 78,6 | 71,8 | 74,5 | 100 |
| | Difficulté d'obtenir des fonds auprès des particuliers | 75,4 | 80,6 | 72,5 | 73,2 |
| | Concurrence entre les différents organismes pour obtenir du financement | 50,2 | 48,3 | 40,7 | 100 |
| | Difficulté d'encaisser des revenus | 84,6 | 81,6 | 81,6 | 65,9 |
| Planification, développement et relations | Difficulté de faire des plans pour l'avenir | 64,1 | 60,6 | 68,9 | 96,7 |
| | Difficulté de s'adapter au changement | 46,1 | 50,1 | 59,1 | 73,2 |
| | Difficulté de collaborer avec d'autres organismes | 50,6 | 41,9 | 53,3 | 73,2 |
| Ressources humaines rémunérées | Difficulté de recruter des employés rémunérés répondant aux besoins de l'institution | 33,6 | 20,8 | 26,1 | 37,4 |
| Infrastructure | Manque ou absence d'équipements essentiels | 81,2 | 77,3 | 71,8 | 70 |

2. Recours des associations aux Technologies de l'information et de la communication (TIC)

8 associations sur 10 ne disposent pas d'un ordinateur

Un autre aspect révélé par l'enquête est la proportion faible des associations (20%) qui dispose d'un ordinateur. Et même lorsqu'elles en disposent, le nombre d'ordinateur ne dépasse pas deux dans plus de 72% des cas.

Le taux d'équipement en ordinateur varie largement selon le domaine d'activités, il varie de 11,4% pour celles œuvrant dans l'« Environnement » à 34,3% pour celles opérant dans le domaine du « Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique ».

Tableau 5.3 : Répartition des associations par domaine d'activités et par tranche de nombre d'ordinateurs

| Domaine d'activités | Nombre d'associations | Associations disposant d'au moins un ordinateur | | Nombre moyen d'ordinateurs | Tranche de nombres d'ordinateurs | | | | | | |
|--|-----------------------|---|-------------|----------------------------|----------------------------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | Nombre | (%) | | 1 à 2 | 3 à 4 | 5 à 7 | 8 à 10 | 11 à 21 | plus de 21 | Total |
| Culture, Sport et Loisirs | 12 134 | 1 962 | 16,2 | 2,2 | 82,9 | 6,6 | 3,8 | 2,7 | 4 | ,0 | 100 |
| Education et Recherche | 3 814 | 1 261 | 33,1 | 5,1 | 52,8 | 15,3 | 12,3 | 6,5 | 11,2 | 1,9 | 100 |
| Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat | 8 038 | 2 255 | 28,1 | 3,8 | 66,8 | 11,7 | 9,5 | 5,8 | 3,7 | 2,5 | 100 |
| Développement et Logement | 1 468 | 202 | 13,7 | 1,6 | 89,6 | 5,2 | 4,4 | ,0 | 0,8 | ,0 | 100 |
| Environnement | 15 741 | 1 790 | 11,4 | 2,4 | 76 | 10,0 | 7,8 | 4,1 | 1,9 | 0,2 | 100 |
| Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique | 871 | 299 | 34,3 | 1,9 | 81,5 | 9,6 | 4,2 | 4,2 | ,0 | 0,5 | 100 |
| Religions | 598 | 70 | 11,8 | 1,6 | 97,8 | ,0 | ,0 | ,0 | ,0 | 2,2 | 100 |
| Associations économiques, professionnelles et Syndicats | 2 077 | 350 | 16,9 | 2,6 | 71,1 | 15,3 | 8 | 3 | 2,3 | 0,3 | 100 |
| Activités internationales | 30 | 10 | 34,1 | 2 | 100 | ,0 | ,0 | ,0 | ,0 | ,0 | 100 |
| Ensemble | 44 771 | 8 199 | 18,3 | 3,1 | 72,2 | 10,4 | 7,7 | 4,4 | 4,2 | 1,1 | 100 |

Concentration des associations équipées d'ordinateurs dans les trois régions de Rabat-Salé- Zemmour- Zaer, Souss- Massa- Draa et Grand Casablanca

Les associations des trois régions de Rabat- Salé- Zemmour- Zaer, de Souss- Massa- Draa et du Grand Casablanca concentrent à elles seules près de la moitié du parc des ordinateurs détenu par l'ensemble des associations au Maroc, sachant que ces trois régions regroupent près de 68% de toutes les associations. Néanmoins, en terme de proportion des associations disposant au moins d'un ordinateur, le taux d'équipement pour ces régions demeure faible comparativement à celui de la région de Lâayoune- Boujdour- Es Smara, soit 53,4%. Cette proportion atteint la valeur la plus faible pour la région de Chaouia- Ouardigha (8,8%).

Tableau 5.4 : Proportion par région des associations disposant d'au moins un ordinateur

| Région | Associations disposant d'au moins un ordinateur | | Ordinateurs | | Nombre moyen d'ordinateurs |
|------------------------------|---|-------------|---------------|------------|----------------------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | |
| Oued- Eddahab | 95 | 31,0 | 179 | 0,7 | 1,9 |
| Laayoune- Boujdour | 253 | 53,4 | 1 134 | 4,4 | 4,5 |
| Guelmim- Es smara | 369 | 20,2 | 1 556 | 6,1 | 4,2 |
| Souss- Massa- Draa | 1 261 | 19,7 | 2 738 | 10,7 | 2,2 |
| Gharb- Chrarda- Bni Hsein | 306 | 22,1 | 959 | 3,7 | 3,1 |
| Chaouia- Ourdigha | 184 | 8,8 | 325 | 1,3 | 1,8 |
| Marrakech- Tensift- Al Haouz | 528 | 10,2 | 1 553 | 6,0 | 2,9 |
| Oriental | 585 | 17,7 | 2 408 | 9,4 | 4,1 |
| Grand Casablanca | 942 | 21,6 | 2 953 | 11,5 | 3,1 |
| Rabat- Salé- Zemmour- Zaer | 1 684 | 26,6 | 5 884 | 22,9 | 3,5 |
| Doukkala- Abda | 189 | 12,0 | 448 | 1,7 | 2,4 |
| Tadla- Azilal | 346 | 14,5 | 1 430 | 5,6 | 4,1 |
| Méknès- Tafilalet | 632 | 15,5 | 1 841 | 7,2 | 2,9 |
| Fès- Boulemane | 312 | 14,8 | 662 | 2,6 | 2,1 |
| Taza- al Hoceima | 242 | 14,8 | 759 | 3,0 | 3,1 |
| Tanger- Tétouan | 271 | 19,6 | 851 | 3,3 | 3,1 |
| Total | 8 199 | 18,3 | 25 680 | 100 | 3,1 |

Près de 7% des associations ont déclaré être connectées à Internet

L'enquête fait ressortir que près de 7% d'associations ont été connectées à Internet en 2007. Ce chiffre a atteint 35,6% pour les associations disposant d'au moins un ordinateur.

La quasi-totalité des associations connectées ont déclaré utiliser l'internet dans la « Recherche d'informations » (92,1%), l'« Envoi et réception du courrier électronique » (91,6%) et les « Interactions avec d'autres institutions publiques et privées » (83,5%).

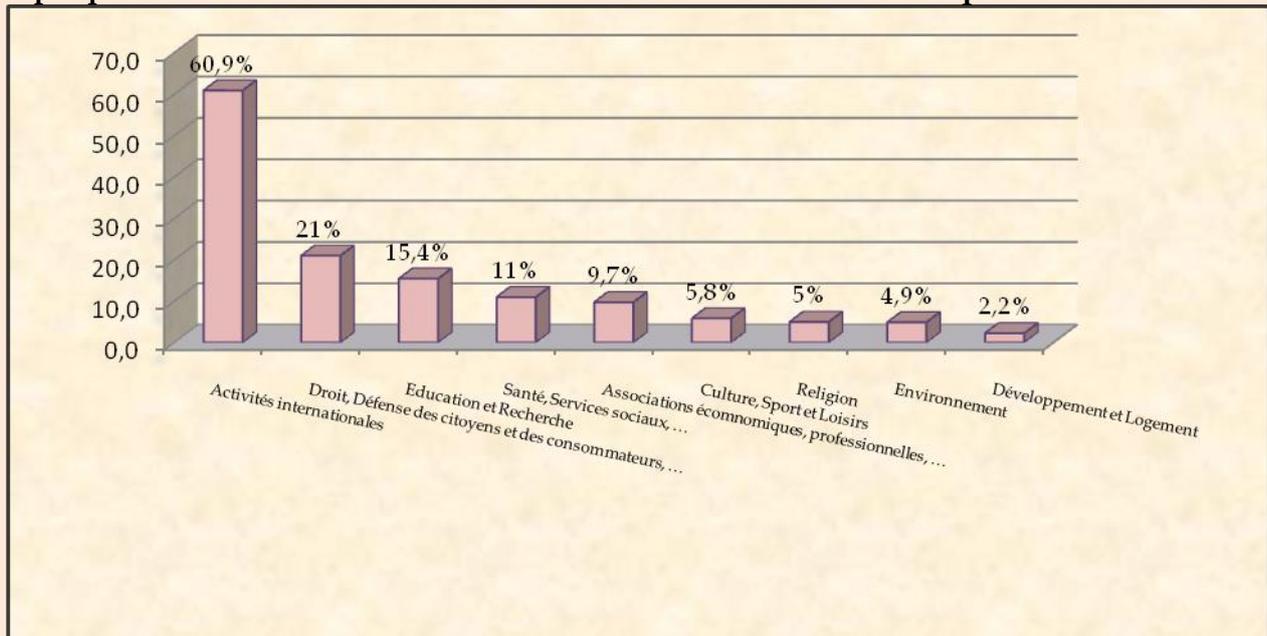
Tableau 5.5 : Répartition des associations connectées à Internet selon l'usage

| Différents usages d'Internet | Effectif | % |
|--|----------|------|
| Envoi et réception de courriers électroniques | 2 775 | 91,6 |
| Interactions avec d'autres institutions publiques et privées | 2 529 | 83,5 |
| Recherche d'informations | 2 790 | 92,1 |
| Formation en ligne | 1 494 | 49,3 |
| Fournir des services aux usagers | 1 680 | 55,5 |
| Autres | 283 | 9,3 |

Les associations du domaine « Activités internationales » sont les plus connectées à Internet

Par domaine d'activité, ce sont les associations œuvrant dans les « *Activités internationales* » qui enregistrent le taux le plus élevé d'accès à Internet avec 60,9%, elles sont suivies de celles du « *Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique* » avec 21%. En revanche, les associations œuvrant dans le « *Développement et Logement* » sont les moins connectées avec un taux ne dépassant pas 2,2%.

Graphique 5.1 : Part des associations connectées à Internet dans chaque domaine d'activités



Annexe1 : Approche méthodologique

1. Objectifs de l'enquête

L'enquête auprès des Institutions Sans But Lucratif (ISBL) a pour objectifs de produire des informations permettant d'évaluer leur contribution à la création des richesses et à l'emploi, de mieux éclairer les décideurs et les citoyens sur le rôle des différentes composantes de la société civile et, surtout, d'identifier les obstacles qui entravent le développement du secteur associatif.

Ainsi, les principaux objectifs assignés à l'enquête peuvent être résumés comme suit :

- présenter un panorama exhaustif des ISBL selon leurs principales caractéristiques, leurs différentes composantes, leur mode de fonctionnement, leurs domaines d'action et leur répartition spatiale ;
- évaluer la contribution des ISBL dans le développement économique et social du pays en termes de distribution des salaires, d'emploi rémunéré et non rémunéré (bénévolat), de dépenses, de recettes, etc.
- identifier les contraintes humaines, financières, logistiques et autres qui entravent le bon fonctionnement et le développement de ces institutions.

2. Concepts de base et définitions

Pour des raisons de conformité avec les standards internationaux en matière d'élaboration des données concernant les ISBL, les concepts et les définitions adoptés pour cette enquête sont ceux recommandés par le Système de Comptabilité Nationale (SCN 93) et le manuel des Institutions Sans But Lucratif.

2.1. Unité d'observation et critères internationaux d'identification

L'unité d'observation d'une enquête est l'entité de base de la population cible sur laquelle on veut obtenir des renseignements et produire des estimations. Pour l'enquête sur le secteur à but non lucratif, l'identification de cette composante essentielle sera basée sur la délimitation du secteur à but non lucratif composé généralement d'unités hétérogènes du point de vue institutionnel, financier, humain, etc. Dans ce sens, les Nations Unies, en collaboration avec le centre de la société civile de l'Université de John Hopkins a initié un projet d'envergure dont l'objectif principal est de fournir aux pays les critères opérationnels susceptibles de les aider à bien cerner ce secteur.

C'est ainsi que la délimitation du secteur à but non lucratif, de par le monde, repose sur un certain nombre de critères d'ordre structurel et opérationnel qui sont décrits dans le Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts (2003) de l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi et pour évaluer la contribution de ce secteur et pouvoir procéder à des comparaisons internationales, une démarche méthodologique commune basée principalement sur l'identification des entités composant la société civile fut adoptée dans le cadre d'un projet d'étude et de consultation piloté par le centre de la société civile de l'université de John Hopkins et parrainé par l'ONU.

A cet effet, il a été demandé aux experts locaux de plus de 40 pays dont le Maroc, de produire une feuille de route des types d'entités pouvant raisonnablement entrer dans la composition de la société civile dans leur pays respectif. Ces feuilles de route ont été ensuite comparées pour cerner leurs chevauchements et définir les caractéristiques de base des entités qu'elles concernent. Enfin, les spécificités locales ou régionales ont été notées et une méthode de travail mise au point pour que les associés locaux puissent consulter les responsables du projet et définir, ensemble, le traitement des entités spécifiques.

Le secteur à but non lucratif et bénévole, a été, ainsi, défini à partir d'une approche inductive basée sur les diverses situations du vaste éventail de pays étudiés dans le cadre dudit projet. Cette méthode de travail s'est traduite par un consensus autour de cinq caractéristiques structurelles - opérationnelles permettant de définir les ISBL comme étant des:

1. organisations, qui sont dans une certaine mesure institutionnalisées ;
2. entités privées qui sont distinctes des administrations publiques sur le plan institutionnel ;
3. entités qui ne distribuent pas de profit, c'est à dire qui ne restituent pas les profits dégagés à leurs propriétaires ou à leurs administrateurs ;
4. entités auto administrées, c'est à dire capables de gérer leurs propres activités ;
5. entités bénévoles, c'est à dire revêtant le caractère non obligatoire et impliquant une certaine liberté effective de participation.

2.2. Domaines d'action et classification des ISBL

Selon leur domaine d'activité, les ISBL peuvent être classées selon la Classification Internationale des Organismes Sans But Lucratif recommandée dans le Manuel de l'ONU. Cette nomenclature comprend 12 grands regroupements :

- Groupe 1 : Culture, sports et loisirs
- Groupe 2 : Education et recherche
- Groupe 3 : Santé
- Groupe 4 : Services sociaux
- Groupe 5 : Environnement

- Groupe 6 : Développement et Logement
- Groupe 7 : Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique
- Groupe 8 : Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat
- Groupe 9 : Activités internationales
- Groupe 10 : Religion
- Groupe 11 : Associations économiques et professionnelles, Syndicats
- Groupe 12 : Entités non classées ailleurs

Par soucis de simplification, il a été convenu d'agréger certains groupes et de considérer uniquement 9 grands groupes, à savoir :

- D1 : Culture, Sport et Loisirs ;
- D2 : Education et Recherche ;
- D3 : Santé; Services sociaux; Intermédiaires philanthropiques et Promotion du Bénévolat ;
- D4 : Environnement ;
- D5 : Développement et Logement ;
- D6 : Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique ;
- D7 : Activités internationales ;
- D8 : Religion ;
- D9 : Associations économiques, professionnelles et Syndicats.

2.3. Bénévolat

L'organisation des Nations Unies définit le bénévolat comme étant "l'action menée par des particuliers sans perspective de profit, de rémunération et de carrière pour le bien être de la société dans son ensemble".

Le cadre central du système de comptabilité nationale (SCN93) exclut la prise en compte des services réalisés pour des tiers sur une base volontaire. Cependant, pour l'élaboration d'un compte satellite des ISBL, il est nécessaire de tenir compte, et donc de mesurer, le bénévolat.

Afin de calculer la valeur imputée du travail bénévole, les éléments clés sont le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de travail bénévole.

3. Système d'évaluation

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête se rapportent aux opérations réalisées par les ISBL entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2007. Ainsi, les valeurs correspondantes à chaque catégorie d'opérations (production de biens et services, transferts, dons, ...) doivent être enregistrées au moment de la réalisation de l'opération. Autrement dit, les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

4. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête couvre toutes les Institutions Sans But Lucratif exerçant leurs activités sur le territoire marocain. Ce champ se compose des associations ordinaires « simplement déclarées », des associations reconnues d'utilité publique, des unions d'associations ou de fédérations, des partis politiques et associations politiques, des fondations des associations étrangères, des coopératives¹¹, des syndicats, des associations de microcrédit, des clubs et fédérations sportifs et des mutuelles.

4.1. Associations ordinaires ou simplement déclarées : « Dahir n° 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) relatif au droit d'associations tel qu'il a été modifié et complété par suite et notamment par la nouvelle loi n° : 75-00 »

La définition d'une association est donnée par le 1^{er} article du Dahir : "c'est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices".

En stipulant que l'association doit être constituée dans un but autre que de partager les bénéfices, l'article 1^{er} n'interdit pas aux associations de réaliser des bénéfices mais de les partager entre ses membres ; ces bénéfices doivent être destinés aux buts ou aux œuvres poursuivis par l'association.

Le Dahir du 15 novembre 1958 réglementant le droit des associations au Maroc a prévu les catégories d'associations décrites ci-après :

a. Unions d'associations (Art.14)

Les associations ont la possibilité de se regrouper en unions ou en fédérations afin de défendre leurs buts communs par la réunion de leurs efforts. Elles doivent faire l'objet des mêmes

¹¹ Il est à noter que les coopératives qui rendent des biens et services à leurs adhérents sans distribuer de profit sont retenues dans la définition adoptée. Cependant, celles qui réalisent une production marchande et distribuent leurs profits entre leurs membres sont exclues du champ de l'enquête.

formalités de déclaration prévues par l'art.5 pour la déclaration d'une association. La déclaration doit comprendre, en outre, les titres, l'objet et le siège des associations qui la composent.

Pour pouvoir procéder à cette union, il est nécessaire qu'une disposition soit prévue au niveau des statuts des associations l'autorisant à cette union, ou que la décision soit prise par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues par les modifications des statuts.

Il y a lieu de préciser que même une union d'associations peut être déclarée d'utilité publique dans les mêmes formes que pour une simple association.

b. Associations étrangères (Art.21 à 28)

En vertu de l'article 21 du dahir de 1958 modifié le 23 juillet 2002 « sont réputées associations étrangères au sens du présent titre les groupements présentant les caractères d'une association et qui ont un siège à l'étranger ou dont les dirigeants sont des étrangers ou dans la moitié des membres sont étrangers ou qui sont effectivement dirigées par des étrangers et dont le siège est au Maroc».

4.2. Associations reconnues d'utilité publique (Art. 9 à 13 du dahir 1958 réglementant le droit des associations au Maroc)

Suivant les dispositions de l'article 9 du dahir de 15 novembre 1958, toute association peut être reconnue d'utilité publique par décret, sur demande présentée à cet effet. L'octroi de ce statut dépend des moyens d'action de l'association candidate.

L'intérêt principal du statut d'utilité publique réside dans l'acquisition par l'association d'une capacité plus étendue, qui lui permet de recevoir des libéralités. Un tel statut, même s'il permet de jouir d'un grand nombre d'avantages, sa capacité demeure restreinte dans la mesure où elle reste limitée par les contraintes imposées par le dahir de 23 juillet 2002.

A noter que pour qu'une association sollicite le statut d'utilité publique, elle doit avoir rempli au préalable les formalités imposées aux associations ordinaires déclarées. Elle doit avoir exercé au moins trois années d'activité et avoir un objet d'intérêt général, c'est à dire un objet utile à la collectivité dans des domaines plus variés tels que le développement, la promotion de l'emploi, la formation professionnelle, l'environnement, etc.

4.3. Coopératives « Dahir n°1-83-226 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 24-83 fixant le statut général des coopératives »

« En vertu de l'article 1er du dahir, la coopérative est un groupement de personnes physiques, qui acceptent d'être ensemble dans le but de créer une entreprise. Une telle entreprise œuvrera à produire, pour la seule satisfaction exclusive de ses membres, des produits ou services dont elles ont besoin. Le groupe sera aussi responsable de la gestion et du contrôle de l'entreprise et ce, conformément à certaines dispositions fondamentales fixées par la loi. »

4.4. Partis politiques « Dahir n° 1-06-18 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant

promulgation de la loi n° 36-04 relative aux partis politiques »

Un parti politique est une organisation permanente et à but non lucratif, dotée de la personnalité morale, instituée en vertu d'une convention entre des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et politiques et partageant les mêmes principes, en vue de participer, par des voies démocratiques, à la gestion des affaires publiques.

4.5. Syndicats « Dahir du 16 juillet 1957 relatif aux syndicats professionnels (modifié le 19 avril 1999 afin d'harmoniser celui-ci avec les principes des conventions ratifiées) »

Un syndicat est une association de personnes exerçant ou ayant exercé la même profession, des professions similaires ou connexes en vue de la défense des intérêts communs des membres de la profession.

4.6. Sociétés mutualistes « Dahir n°1-57-187 du 24 jomada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité et les textes pris pour son application »

Les sociétés mutualistes sont des groupements à but non lucratif qui, au moyen des cotisations de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leurs familles, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine.

4.7. Associations de micro-crédits « Loi n°18-97 relative au micro-crédit »

Est considérée comme association de micro-crédit, toute association constituée conformément aux dispositions du dahir n° 1-58-376 du 3 jomada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association et dont l'objet est de distribuer des micro-crédits dans les conditions prévues par la présente loi et les textes pris pour son application.

4.8. Clubs sportifs (associations sportives):

Toutes les associations sportives sont régies pour leur constitution et leur fonctionnement par le dahir n°1-58-376 du jomada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association et les dispositions prévues par le dahir n°1-88-172 du 13 chaoual 1409 (19 mai 1989) portant promulgation de la loi n°06-87 relative à l'éducation physique et aux sports.

5. Plan de sondage

L'élaboration du plan de sondage est l'une des étapes les plus importantes pour la réalisation d'une enquête statistique. Elle dépend notamment des objectifs de l'enquête, de la disponibilité d'une base de sondage récente et complète et des moyens humains et matériels disponibles.

5.1. Base de sondage

La conduite de toute enquête statistique repose sur la disponibilité d'une liste exhaustive et actualisée des unités couvertes par l'enquête et contenant les données nécessaires à l'exécution du plan de sondage et pouvant faciliter la localisation des unités sur le terrain.

L'élaboration d'une liste qui soit adaptée aux besoins de l'enquête nous a conduits, dans un premier temps, à étudier les fichiers administratifs disponibles sur les associations à savoir le fichier du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et celui du Ministère de l'Intérieur.

a. Fichier du Secrétariat Général du Gouvernement

Après chaque création d'une association au niveau des provinces et préfectures, les autorités locales sont tenues, de par la loi, d'envoyer une copie du dossier de cette création au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). Le SGG a procédé, il y a quelques années, à la saisie des informations contenues dans ces dossiers dont, principalement, le nom de l'association, son adresse, la date et le lieu de la création, le domaine d'activité, la liste des membres de bureau et du mandat de bureau de l'association. Le fichier obtenu présente deux inconvénients majeurs :

- c'est un fichier historique qui n'a pas été mis à jour ;
- il ne renferme pas les données nécessaires pour localiser les associations sur le terrain. La quasi totalité des adresses ne contient que des informations sur la ville.

b. Fichier du Ministère de l'Intérieur

Le Ministère de l'Intérieur s'est lancé, pour la première fois, en 2007, dans une opération de saisie informatique de toutes les informations contenues dans les dossiers de déclarations de créations des associations déposés auprès des autorités locales compétentes. Chaque province ou préfecture a pu produire ainsi un fichier local des associations qui a été transmis au niveau central pour contrôle et consolidation.

Après l'achèvement de cette opération, les services compétents du ministère ont obtenu, en 2008, un fichier consolidé de près de 62.000 associations opérant sur le territoire national. Ce fichier renferme des informations sur l'identification, la localisation, la portée géographique, la date de création, le nom du président et son numéro de téléphone et trois variables relatives aux activités des associations (champ d'action, catégorie et sous-catégorie). Et c'est en raison de son exhaustivité et de sa finalisation récente que ce dit fichier a été utilisé comme base de sondage. Cependant, et en plus de nombreuses redondances¹², les informations contenues dans ce fichier ne permettent pas de procéder à un sondage stratifié. Les informations à même

¹² Après élimination de ces redondances, le fichier contient 51.637 associations

de permettre une stratification sont, soit manquantes, soit erronées comme constaté lors de l'enquête pilote et de l'enquête proprement dite.

5.2. Méthode d'échantillonnage

La méthode d'échantillonnage a été conditionnée par l'absence de variables de stratification corrélées avec les variables d'intérêt telles que les ressources, les dépenses, etc. En outre, la classification des activités des associations adoptée par le Ministère de l'Intérieur n'est pas conforme à la classification internationale des activités du secteur des ISBL (ICNPO), ce qui constitue également une contrainte majeure pour stratifier les associations selon leurs domaines d'action.

Ainsi, et en raison des spécificités régionales des entités associatives, il a été convenu de considérer la région comme domaine d'étude. A cet effet, deux catégories d'ISBL ont été formées :

- le première groupe d'institutions, enquêtées exhaustivement, comprend les associations reconnues d'utilité publique, les partis politiques, les syndicats, les mutuelles, les associations de micro crédit et les fédérations sportives ;
- le deuxième groupe comprend les associations "simplement déclarées" ou ordinaires échantillonnées selon un sondage aléatoire simple avec une fraction de 10% appliquée au niveau de chaque région du Royaume. Ce qui a conduit à un échantillon de près de 5.300 unités.

6. Questionnaire

Le questionnaire conçu pour réaliser l'enquête nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif s'articule autour des modules suivants :

6.1. Identification et caractéristiques de l'unité

Cette partie du questionnaire renferme des informations qui permettent d'identifier l'unité enquêtée comme la dénomination, l'adresse, le téléphone et le fax de l'unité et des informations ayant trait aux caractéristiques de l'unité telles que la création, le statut, la nationalité, la couverture géographique, la détention ou non d'une comptabilité, l'appartenance ou non à un réseau ou à une fédération, le domaine d'activité principale et ceux des activités secondaires exercées, et aussi des informations sur les adhérents et les populations bénéficiaires de l'activité de l'unité.

6.2. Actions de l'unité pour l'exercice 2007

Cette partie du questionnaire renseigne sur la nature et le volume des actions réalisées par l'unité en 2007. Il s'agit d'inscrire explicitement chacune des actions réalisées et le montant des dépenses éventuelles qui lui ont été consacrées.

6.3. Partenariat

Il s'agit d'identifier les différents partenaires de l'unité, qu'ils soient publics ou privés, et de mesurer leurs contributions en fonction de la part de leur participation par rapport aux dépenses totales engagées par l'unité pour la réalisation de ses actions.

6.4. Dépenses

Ce module a pour objet d'évaluer l'ensemble des dépenses et charges supportées par l'unité, au cours de l'année 2007, pour assurer l'exercice de ses activités. Il regroupe les rubriques suivantes:

- charges d'exploitation ;
- charges de la dette ;
- charges liées à l'acquisition des immobilisations ;
- transferts au profit des tiers.

6.5. Ressources

Cette partie renseigne sur les différentes recettes de l'unité pour l'année 2007. Il s'agit des :

- recettes d'exploitation ;
- recettes de cession d'immobilisations ;
- cotisations ;
- subventions de fonctionnement et transferts courants ;
- subventions d'investissement et transferts en capital ;
- autres ressources.

6.6. Emploi et bénévolat

Ce module du questionnaire permet de fournir une vue globale sur le personnel et l'emploi au sein de l'unité. Il fournit également une idée claire sur la taille et, donc, l'importance de l'organisation.

Vu la particularité que présente le secteur des institutions sans but lucratif, il a été convenu de distinguer entre les emplois rémunérés et bénévoles. Les informations demandées au titre de

l'exercice 2007, sont détaillées par catégorie professionnelle. Elles concernent, d'une part, les effectifs des employés rémunérés (à plein temps et à temps partiel), des bénévoles et, d'autre part, les rémunérations dépensées par l'unité pour l'emploi rémunéré à plein temps et à temps partiel, ainsi que le nombre d'heures travaillées par les bénévoles et les employés.

6.7. Technologies de l'information et de la communication

Cette partie permet de collecter les données sur le nombre d'ordinateurs dont dispose chaque institution, l'âge du parc informatique, l'accès à l'internet et les finalités de son utilisation.

6.8. Contraintes de fonctionnement

Ce volet vise à déterminer le comportement de l'unité envers certains problèmes spécifiques (ressources humaines, bénévolat, finances, planification et développement et infrastructure) et leur degré de gravité.

7. Déroulement de l'enquête

Il est important de noter que plusieurs difficultés ont été rencontrées au cours de la réalisation de l'enquête sur terrain :

Au niveau de la partie sondée, la principale difficulté a été de localiser les unités. Les informations contenues dans le fichier utilisé étaient souvent incomplètes. Malgré cette difficulté, la ténacité des enquêteurs mobilisés a permis d'atteindre un taux de réponse de 87% au niveau de cette catégorie.

Au niveau de la partie exhaustive, même si globalement nous avons pu atteindre un taux de réponse de 80%, plusieurs unités importantes, notamment parmi les partis politiques et les syndicats, n'ont pas répondu à nos questionnaires. Dans ce sens, 14 partis politiques, 6 syndicats, 5 mutuelles et 13 fédérations sportives n'ont pas coopéré à notre enquête.

Vu le caractère singulier des unités précédentes, les techniques statistiques de traitement des non-réponses sont difficilement applicables. Les résultats présentés dans ce rapport concernent la partie sondée (associations ordinaires) et les associations reconnues d'utilité publique. Les autres catégories (partis politiques, syndicats, mutuelles, associations de microcrédit et fédérations sportives) feront l'objet de traitements spécifiques.

Annexe 2

La classification internationale des activités sans but lucratif (ICNPO)

Référence : annexe A1 du Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts, pages 93 à 97.

Groupe 1 : Culture, Sport et Loisirs

1100 - Culture et beaux-arts

1200 - Sports

1300 - Autres activités de loisir et clubs sociaux

Groupe 2 : Education et Recherche

2100 - Enseignement primaire et secondaire

2200 - Enseignement supérieur

2300 - Autres enseignements

2400 - Recherche

Groupe 3 : Santé

3100 - Hôpitaux et services de rééducation

3200 - Centres de soins

3300 - Santé mentale et intervention d'urgence

3400 - Autres services de santé

Groupe 4 : Services sociaux

4100 - Services sociaux

4200 - Services d'urgence et de secours

4300 - Secours financiers et autres services de soutien

Groupe 5 : Environnement

5100 - Environnement

5200 - Protection des animaux

Groupe 6 : Développement et Logement

6100 - Développement économique, social et communautaire

6200 - Logement

6300 - Emploi et formation

Groupe 7 : Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique

7100 - Organisations de défense des droits civils et de plaidoyer

7200 - Services juridiques

7300 - Organisations politiques

Groupe 8 : Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat

8100 - Fondations recueillant et distribuant des fonds

8200 - Autres organisations intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat

Groupe 9 : Activités internationales

9100 - Activités internationales

Groupe 10 : Religion

10100 - Congrégations et associations religieuses

Groupe 11 : Associations économiques et professionnelles, Syndicats

11100 - Associations économiques

11200 - Associations professionnelles

11300 - Syndicats

Groupe 12 : Non classées ailleurs

12100 - Non classées ailleurs

Glossaire

Bénévole : toute personne accomplissant un travail au sein de l'association sans rémunération monétaire et en dehors d'une obligation légale.

Bénévole régulier : toute personne bénévole rendant des services de façon régulière à l'association.

Bénévole occasionnel : toute personne bénévole rendant des services à l'association seulement à certaines périodes ou à l'occasion de certains événements particuliers.

Charges de la dette : elles englobent le principal de la dette, les intérêts, les commissions et frais bancaires, les redevances pour crédit bail et les autres charges de la dette.

Crédits octroyés : Ils sont généralement des micro- crédits, visant l'aide à l'intégration économique et sociale. Ils sont accordés pour créer ou consolider des projets, ou pour financer des besoins visant l'amélioration des conditions de vie.

Dons et transferts courants en espèces : sont des paiements de numéraire ou de dépôts transférables reçus sans qu'il y ait contrepartie et destinés à couvrir les coûts des biens non durables, des produits consommables, des services de formation, de santé, ...

Dons et transferts courants en nature : il s'agit des transferts de la propriété de biens ou de fourniture de service, toujours sans contrepartie. Ces dons et transferts peuvent être des dons de nourriture, vêtements, couvertures, médicaments, des services de notoriété, formation...

Employé à plein temps : tout employé travaillant toute la durée légale annuelle du travail salarié.

Employé à temps partiel : tout employé dont le nombre normal d'heures de travail est inférieur à celui d'un employé à plein temps.

Emploi partiel en équivalent temps plein (ETP) : ce sont les employés à temps partiel et les saisonniers et les occasionnels convertis en fonction de la durée moyenne annuelle travaillée par les employés à plein temps du secteur associatif.

Immobilisation : tous les biens destinés à figurer durablement dans le patrimoine de l'entité administrative à l'exclusion des stocks et des actifs financiers (immobilisations financières). L'expression " durable " signifie une durée supérieure à un an. Elles sont de nature corporelle et incorporelle.

Ordinateur: on entend par un ordinateur, un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, un ordinateur de poche (exemple : assistant numérique), un mini ordinateur ou un grand système. Ne sont pas pris en compte les appareils dotés de certaines fonctions informatisées tels que téléphones mobiles ou postes de télévision, ni les machines électroniques contrôlées par un ordinateur.

Partenariat: une relation de type spécial, dans laquelle des personnes ou des organisations unissent leurs compétences et ressources pour pouvoir accomplir un ensemble précis d'activités. Les partenaires travaillent ensemble pour la réalisation d'un objectif commun et dans l'intérêt de chacun.

Transferts en capital en espèce : Il s'agit des transferts en espèce destinés à financer en partie ou en totalité les coûts d'acquisitions des immobilisations (construction de bâtiment, acquisition de matériel...). Elle englobe :

- les legs et donations importantes accordés par l'institution à enquêter;
- le dédommagement par l'institution à enquêter du fait de la destruction ou des dégâts subis suite aux catastrophes

Transferts en capital en nature : Il s'agit des transferts en capital qui se traduisent par le transfert de propriété d'un actif (matériel de transport, équipement, bâtiment...) ou l'annulation d'une dette (la valeur du transfert dans ce cas est égale à l'encours de la dette au moment de l'annulation).

Subventions de fonctionnement : sont des aides financières sans contrepartie, octroyés par les administrations publiques, destinés à faciliter le fonctionnement courant de l'institution bénéficiaire. Ces subventions sont souvent assorties d'engagements contractuels de la part des institutions bénéficiaires quant à leur emploi pour vérifier la transparence de la procédure d'attribution et d'utilisation des fonds publics.

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| TABLEAU 1.1 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS PAR REGION | 13 |
| TABLEAU 1.2 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES..... | 14 |
| TABLEAU 1.3 : PROPORTION DES ASSOCIATIONS TENANT UNE COMPTABILITE SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES | 16 |
| TABLEAU 1.4 : PROPORTION DES ASSOCIATIONS APPARTENANT A UN RESEAU SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES..... | 17 |
| TABLEAU 1.5 : PROPORTION DES ASSOCIATIONS AYANT UN PARTENARIAT SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES | 18 |
| TABLEAU 1.6 : BENEFICIAIRES | 19 |
| TABLEAU 1.7 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS ET DES ADHESIONS SELON LA TRANCHE DES ADHERENTS | 20 |
| TABLEAU 1.8 : REPARTITION DES ADHESIONS DES ASSOCIATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITES | 20 |
| TABLEAU 1.9 : REPARTITION DES ADHESIONS DES ASSOCIATIONS PAR REGION | 21 |
| TABLEAU 1.10 : REPARTITION DES MEMBRES DES BUREAUX EXECUTIFS OU DES CONSEILS D'ADMINISTRATION SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES ET LE GROUPE DE PROFESSION..... | 23 |
| TABLEAU 1.11 : PROPORTION DES FEMMES DANS LES BUREAUX EXECUTIFS OU LES CONSEILS D'ADMINISTRATION | 24 |
| TABLEAU 2.1 : PROPORTION DES ASSOCIATIONS AYANT RECOURS A L'EMPLOI REMUNERE PAR DOMAINE D'ACTIVITES..... | 26 |
| TABLEAU 2.2 : REPARTITION DE L'EMPLOI REMUNERE SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES | 27 |
| TABLEAU 2.3 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS SELON LA TRANCHE D'EMPLOIS (ETP) | 28 |
| TABLEAU 2.4 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES ET LA TRANCHE D'EMPLOIS (ETP) | 28 |
| TABLEAU 2.5 : REPARTITION DU TRAVAIL BENEVOLE SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES..... | 29 |
| TABLEAU 2.6 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS, DES BENEVOLES ET DU VOLUME HORAIRE DU TRAVAIL BENEVOLE SELON LES TRANCHES DE BENEVOLES | 30 |
| TABLEAU 2.7 : REPARTITION DU NOMBRE DE BENEVOLES SELON LA REGION | 31 |
| TABLEAU 3.1 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS ET DES RESSOURCES SELON LA TRANCHE DES RESSOURCES | 33 |
| TABLEAU 3.2 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS ET DES RESSOURCES SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES..... | 34 |
| TABLEAU 3.3 : REPARTITION DES RESSOURCES SELON LA SOURCE ET LA TRANCHE DE RESSOURCES | 36 |
| TABLEAU 3.4 : REPARTITION DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT ET LE DOMAINE D'ACTIVITES..... | 37 |
| TABLEAU 3.4 : REPARTITION DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT ET LE DOMAINE D'ACTIVITES (SUITE)..... | 37 |
| TABLEAU 4.1 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LA TRANCHE DES DEPENSES | 39 |
| TABLEAU 4.2 : REPARTITION DES DEPENSES SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES | 40 |
| TABLEAU 4.3 : REPARTITION DES DEPENSES DES ASSOCIATIONS SELON LA NATURE ET LA TRANCHE DES DEPENSES | 42 |
| TABLEAU 4.4 : REPARTITION DES DEPENSES DES ASSOCIATIONS SELON LEUR NATURE ET LE DOMAINE D'ACTIVITES | 44 |
| TABLEAU 4.4 : REPARTITION DES DEPENSES DES ASSOCIATIONS SELON LEUR NATURE ET LE DOMAINE D'ACTIVITES (SUITE) ... | 45 |
| TABLEAU 5.1 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS DECLARANT UN PROBLEME SELON LE DEGRE A GRAVITE DU PROBLEME..... | 47 |
| TABLEAU 5.2 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES DANS CHAQUE PROBLEME..... | 48 |
| TABLEAU 5.2 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES DANS CHAQUE PROBLEME (SUITE)..... | 49 |
| TABLEAU 5.3 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITES ET PAR TRANCHE DE NOMBRE D'ORDINATEURS | 50 |
| TABLEAU 5.4 : PROPORTION PAR REGION DES ASSOCIATIONS DISPOSANT D'AU MOINS UN ORDINATEUR | 51 |
| TABLEAU 5.5 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS CONNECTEES A INTERNET SELON L'USAGE | 52 |

Liste des graphiques

| | |
|---|----|
| GRAPHIQUE 1.1 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LA PORTEE GEOGRAPHIQUE DE LEURS ACTIONS..... | 14 |
| GRAPHIQUE 1.2 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LA DATE DE CREATION | 15 |
| GRAPHIQUE 1.3 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LA DOMICILIATION..... | 16 |
| GRAPHIQUE 1.4 : PROPORTION DES ASSOCIATIONS AYANT UN PARTENARIAT SELON LE PARTENAIRE | 18 |
| GRAPHIQUE 1.5 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE TYPE DE L'ORGANE GERANT DE L'ASSOCIATION..... | 22 |
| GRAPHIQUE 3.1 : REPARTITION DES RESSOURCES SELON LEURS SOURCES | 35 |
| GRAPHIQUE 4.1 : REPARTITION DES DEPENSES DES ASSOCIATIONS SELON LEUR NATURE..... | 41 |
| GRAPHIQUE 5.1 : PART DES ASSOCIATIONS CONNECTEES A INTERNET DANS CHAQUE DOMAINE D'ACTIVITES..... | 52 |

Liste des abréviations

ETP : Equivalent temps plein

HCP : Haut-Commissariat au Plan

ISBL : Institution Sans But Lucratif

INDH : Initiative Nationale du Développement Humain

ICNPO : International Classification of Non Profit Organisations (Classification internationale des activités sans but lucratif)

ONU : Organisation des Nations Unies

SCN : Système de Comptabilité Nationale

SGG : Secrétariat Général du Gouvernement

TIC : Technologie de l'information et de la communication